

« LA VACCINATION, UNE PROTECTION POUR TOUS »

Préservez votre vie et celle de votre famille

Tous ensemble pour la vaccination anti-covid-19 afin de réduire la propagation du virus !



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET BLANCHIMENT DES CAPITAUX : **150 commissions rogatoires en cours**

P.4

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 // N°185 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

LE GOUVERNEMENT « INDÉBOULONNABLE » SUR LA RÉCUPÉRATION DU FONCIER NON EXPLOITÉ

Les capitaines d'industrie en seront les véritables bénéficiaires

P.3



DES PROGRAMMES D'ACTION POUR AMÉLIORER LE RECOUVREMENT

La fraude et l'évasion fiscales ont atteint des pics «intolérables»

P.3

L'EDITORIAL DE « L'EXPRESS »

Le Maroc sur une poudrière!

P.3

BIDEN SUR LES TRACES DE TRUMP

Pourquoi Alger ne doit rien attendre de Washington pour le Sahara occidental

P.5

Le dernier survivant des moines de Tibhirine est mort

P.2

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS LOCALES A PRIS FIN HIER

Les partis politiques face aux réalités du terrain

● **Départ des bureaux itinérants, le vote débute aujourd'hui dans les zones enclavées**

P.3



Photo : PPAgency

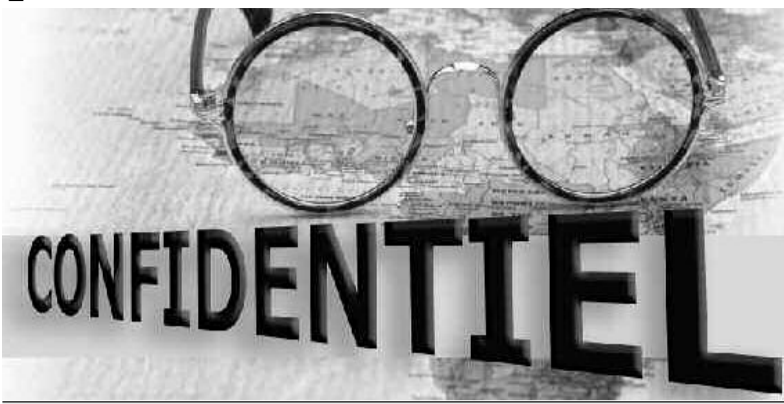


SUBVENTIONS POUR LES COUCHES DÉFAVORISÉES ET ALLOCATION CHÔMAGE

Le caractère social de l'Etat maintenu dans le PLF 2022

● **Les transferts sociaux représentent presque 20% du budget de l'Etat**

P.3



LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE EN ALGÉRIE ATTEIGNENT DES PICS DANGEREUX

La fraude et l'évasion fiscales ont atteint des niveaux « intolérables », a indiqué hier, à Alger, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, soulignant la détermination de l'Etat à améliorer le recouvrement fiscal. « La fraude et l'évasion fiscales ont atteint des niveaux intolérables, notamment face aux besoins de financement pour la prise en

charge des exigences du budget de l'Etat », a souligné le Premier ministre qui répondait aux interrogations des membres du Conseil de la nation sur le texte de loi de finances 2022. « A cet effet, l'Etat est déterminé à réhabiliter et à moderniser l'administration fiscale mais aussi à mobiliser les ressources matérielles et humaines » (lire en p. 3°).



LE DERNIER DES MOINES DE TIBHIRINE ENCORE EN VIE EST MORT

Le dernier survivant de la tuerie survenue dans le monastère de Tibhirine est décédé. Jean-Pierre Schumacher était âgé de 97 ans. Il était le dernier des sept moines qui avaient été enlevés et assassinés par Le GIA en 1996.

Le père Jean-Pierre Schumacher est décédé dimanche à 97 ans. "Il est décédé dans la sérénité au monastère Notre-Dame de l'Atlas, à Midelt", a annoncé l'Eglise chrétienne du Maroc. Il a été inhumé hier ; mardi 23 novembre.



AGRÈMENT À LA NOMINATION DU NOUVEL AMBASSADEUR D'ALGÉRIE EN SUÈDE

Le Gouvernement suédois a donné son agrément à la nomination d'Abdelaziz Djerrad, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du

royaume de Suède, indique hier, un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'Etranger.

FRANCE : UN JEUNE SANS-PAPIERS ALGÉRIEN GAGNE 500.000 EUROS

"Il n'a pas eu d'autre réaction sinon de partir vite: il avait peur de se faire voler son ticket." Samedi 20 novembre, un jeune sans-papiers algérien a eu le droit à un coup de chance rarissime à Montpellier: il a gagné un demi-million d'euros grâce à un jeu de grattage. Samedi, son gain a été consécutif. "Il a gratté deux tickets et au troisième, il pensait avoir gagné 25 euros parce qu'il n'avait

pas gratté jusqu'au bout. Il s'avère que c'était cinq fois 100.000!" Elle-même étonnée de ne pouvoir valider un ticket qui n'aurait dû rapporter

que 25 euros, la tenancière du bureau tabacs a appris le formidable gain en contactant « la Française des jeux » pour tenter de comprendre la situation.



LES CAPITALES OCCIDENTALES OBSERVENT AVEC DÉPIT LE REPOSITIONNEMENT RUSSE EN AFRIQUE DU NORD

Depuis le sommet Russie-Afrique d'octobre 2019, qui avait réuni autour de Vladimir Poutine, 50 chefs d'Etats africains, en Crimée, Moscou file une parfaite « lune de miel » avec les Africains. Un sommet qui avait, on s'en souvient, suscité beaucoup d'inquiétude chez les américains et les européens, qui voulaient se réserver l'exclusivité sur l'Afrique et notamment sa région nord. Aujourd'hui, ce qui fait le souci des

capitales occidentales c'est la récente percée russe dans la triple région maghrébo-saharo-sahélienne. Au Mali surtout, où le positionnement russe fait passer des nuits blanches tant à Paris qu'à Washington. Ces mêmes capitales n'ont jamais fait état pourtant des précédents positionnements, néoimpérialistes et bellicieux, de forces militaires françaises et américaines dans la sous-région sahélienne.

ELECTIONS LOCALES : Départ des bureaux itinérants, le vote débute aujourd'hui dans les zones enclavées

Les bureaux de vote itinérants ont pris le départ vers les régions les plus reculées du pays, en prévision du début du scrutin prévu, à partir de ce mercredi, dans ces zones. C'était par exemple le cas, hier lundi, dans la wilaya de Tindouf, où une première caravane est partie en direction des régions enclavées de Kehal et Chenachène.

Au total, dix bureaux de vote itinérants sont mobilisés pour permettre à l'ensemble de la population de la wilaya de Tindouf d'accomplir son devoir citoyen et d'exprimer sa voix pour le renouvellement de la



composante des Assemblées populaires de communes et de wilaya. Des populations qui peuvent se trouver à 900 km de distance du Chef lieu de la wilaya de Tindouf. L'opéra-

tion de vote débute donc aujourd'hui dans ces bureaux, comme le prévoit la loi sur le régime électoral, en présence des observateurs représentant les partis politiques.

SALON LOGISTICAL 2021 : LE PORT D'ALGER OBTIENT LE PRIX "PORT CONNECTIVITY AWARD"

Le port d'Alger a reçu lundi à Alger le prix "Port Connectivity Award" décerné par la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) dans le cadre du Salon du transport et de la logistique "Logistical 2021". La cérémonie de remise de prix a vu la présence du ministre des Transports, Aissa Bekkai, les représentants de la CACI et des ports nationaux ainsi que plusieurs représentants diplomatiques. Le

deuxième prix accordé au port ayant réussi la meilleure croissance en connectivité a été attribué au port d'Annaba, tandis que le troisième prix "meilleur exportateur" est revenu au port d'Arzew. Lors de cette cérémonie, le ministre des Transports a rappelé l'importance des infrastructures et moyens de transport et de logistique dans la stabilité de l'économie mondiale et nationale, tout en souli-

gnant les efforts visant à "redonner le rôle stratégique à ce secteur qui est considéré comme le nerf de l'activité commerciale et économique". Bekkai a affirmé dans ce cadre, que le ministère oeuvre à développer le transport à travers tous ses modes notamment via le groupe Serport pour le développement des ports nationaux afin que ceux-ci répondent aux normes internationales.

SAHARA OCCIDENTAL: BLINKEN ENFONCE LE CLOU EN FAVEUR DU PLAN DU MAROC

« Sérieux, crédible et réaliste », a indiqué lundi dernier, le secrétaire d'Etat américain à propos du plan du Maroc sur le Sahara alors que la tension est remontée. Ce qui paraissait plausible avec Biden est devenu clair aujourd'hui. Les Etats Unis prennent position en faveur du Maroc, se portant en faux

avec le droit international et les résolutions de l'ONU qui considèrent que le Sahara occidental comme un «territoire non autonome» en l'absence d'un règlement définitif. Le Polisario réclame un référendum d'autodétermination prévu par l'ONU, tandis que Rabat, qui contrôle plus des deux tiers du ter-

ritoire, propose un plan d'autonomie sous sa souveraineté. L'appui américain au Maroc est un élément « retardateur » et non pas décisif, car d'autres éléments viendront en leur temps pousser les choses vers cette issue inéluctable qui est l'indépendance des peuples.

ALLIANCE DE DÉFENSE AUKUS ETATS-UNIS-ROYAUME-UNI-AUSTRALIE

LA FRANCE PLUS QUE JAMAIS ISOLÉE

L'Australie s'est officiellement engagée hier dans un programme pour s'équiper de sous-marins à propulsion nucléaire dans le cadre

d'une nouvelle alliance de défense avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, rapporte l'AFP. Le ministre de la Défense, Peter Dutton, a signé avec les diplomates britannique et américain un accord autorisant l'échange d'«informations sur la propulsion nucléaire navale» entre leurs pays. Il s'agit du premier accord signé et

rendu public depuis l'annonce en septembre par les trois pays de leur nouvelle alliance de défense, nommée AUKUS, pour faire face aux tensions stratégiques croissantes entre les Etats-Unis et la Chine dans le Pacifique. Cette alliance s'est accompagnée de l'annulation par l'Australie d'un méga-contrat portant sur l'achat de

douze sous-marins français à propulsion conventionnelle pour une valeur de 90 milliards de dollars australiens (55 milliards d'euros), provoquant une brouille durable entre Paris et Canberra, l'Elysée allant jusqu'à accuser l'Australie de trahison et les Etats Unis de complot contre les intérêts français.

LE GOUVERNEMENT «INDEBOULONNABLE» SUR LA RÉCUPÉRATION DU FONCIER NON EXPLOITÉ

LES CAPITAINES D'INDUSTRIE EN SERONT SEULS LES VÉRITABLES BÉNÉFICIAIRES

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane a affirmé, hier, à Alger, que le gouvernement finalisait les "dernières retouches" pour la récupération du foncier industriel, agricole et touristique non exploité en vue de sa redistribution aux "véritables" investisseurs. Le Premier ministre répondait aux questions des membres du Conseil de la nation sur le texte de loi de finances 2022, lors d'une plénière présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, en présence de plusieurs ministres. "Nous finalisons les dernières retouches pour la récupération du foncier industriel, touristique et agricole que nous allons réorienter aux véritables investisseurs, autrefois privés de ce foncier en raison de pratiques de corruption", a-t-il précisé. De surcroît, un programme a été tracé pour la réhabilitation de 52 zones industrielles depuis 2018, lequel a été mis à la disposition de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF), rappelle le Premier ministre. Pourtant, poursuit-il, la mise en œuvre de ce programme a accusé "un retard considérable pour plusieurs raisons", notamment "l'absence de bureaux d'études et de suivi, le manque de coordination entre les différentes parties prenantes, un manque de procédures exécutives, traduit en expériences inappropriées aux chantiers de réalisation et en activités inadaptées, outre l'éloignement des réseaux d'eau et d'énergie". Ce retard, explique le Premier ministre, "a occasionné des pertes pour les investisseurs locaux et une mobilisation inefficace de moyens financiers", indiquant que le taux d'avancement des travaux à fin 2020 était estimé à 39%, pour un programme dont la valeur a dépassé 116,4 milliards de dinars. C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont décidé de placer une partie importante de ce programme sous tutelle des services des wilayas où sont réalisés. **I.M.Amine**

SUBVENTIONS ET ALLOCATION CHÔMAGE

Le caractère social de l'Etat maintenu dans le PLF 2022

Plusieurs voix se sont élevées pour dire la fin du choix social de l'Etat parce que les subventions allaient être revues et corrigées.

Et c'est justement cette révision qui confirme encore le choix du caractère social de l'Etat, lequel ne pouvait indéfiniment continuer à subventionner une bonne partie des citoyens dont le revenu les met à l'abri du besoin, donc des aides étatiques. Hier, l'occasion s'est encore présentée au Premier ministre pour revenir sur le sujet. Intervenant lors d'une plénière présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, et à laquelle ont assisté le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane et nombre de ministres, les sénateurs ont affirmé que les mesures prévues dans le PLF 2022 « renforcent le caractère social de l'Etat », en maintenant l'orientation des aides vers les catégories vulnérables et

en mettant en place, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, d'une allocation chômage. De ce fait, les présidents des groupes parlementaires du Conseil de la nation se sont félicités des mesures prévues par le projet de loi de finances (PLF 2022), lesquelles visent à promouvoir l'économie nationale et améliorer le niveau de vie des citoyens tout en maintenant le soutien aux catégories vulnérables et au caractère social de l'Etat. De son côté, le président du groupe parlementaire du Front de libération nationale (FLN), Bouhafs Houbad a affirmé que l'Etat a préservé, dans ce texte de loi, "le caractère social" traduit par le maintien des subventions au profit des franges vulnérables et la mise en

place, pour la première fois, de l'allocation chômage, outre le renforcement des dispositifs d'insertion des jeunes dans le monde de l'emploi, en facilitant la création des micro-entreprises dans divers domaines. Il a également appelé à accorder davantage d'importance au secteur agricole et à sa consolidation, étant donné qu'il garantit la sécurité alimentaire, crée des postes d'emploi aux jeunes et offre une grande possibilité à s'orienter vers l'industrie de transformation créatrice de richesses. Il est à rappeler que le PLF 2022 qui sera soumis au vote du Conseil de la nation, jeudi, prévoit une importante enveloppe financière aux transferts sociaux, s'élevant à 1.942 milliards de DA, soit 17 milliards USD. **I.M.**

Les transferts sociaux représentent presque 20% du budget de l'Etat

Zakaria Sofiane Loutari L'article 187 du texte de loi propose qu'"il est mis en place un dispositif national d'indemnisation en numéraire au profit des familles qui y sont éligibles", constitué des départements ministériels concernés, de membres des deux chambres du Parlement, des experts économiques concernés, ainsi que des organisations professionnelles. Selon le même article, la révision et l'amendement des prix des produits subventionnés, se fait "après la détermination des mécanismes et des procédures par le dispositif mentionné, dans le but de

fixer les indemnités destinées aux familles nécessiteuses de transferts directs en numéraire", pour peu que les modalités de l'application de cet article soient fixés "par des textes réglementaires, notamment, la liste des produits subventionnés et concernés par la révision des prix, les catégories des familles ciblées, les critères d'éligibilité, en vue de bénéficier de cette indemnisation, ainsi que les modalités du transfert monétaire". Cette réforme vise, selon le gouvernement, à établir plus de justice sociale, en remplaçant la subvention généralisée qui

profite tant au nécessiteux qu'au riche, par une subvention destinée aux nécessiteux parmi les catégories vulnérables et de la couche à revenu intermédiaire. Le Premier ministre et ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, avait affirmé récemment que le renoncement à la subvention sociale doit être banni du langage "en Algérie, déplorant des inexactitudes et des surenchères populistes" ayant caractérisé le débat autour de cette réforme, via certains médias. L'Assemblée populaire nationale (APN), avait adopté, mercredi passé, le projet de loi. **I.M.**

L'édito

Par Zahir Mehdaoui



Le Maroc sur une poudrière!

Le peuple marocain ne démord pas. Il continue à dénoncer sans ménagement la décision solitaire de Mohamed VI de rétablir des relations diplomatiques avec Israël en contrepartie de la reconnaissance américaine de la « marocanité » du Sahara occidental. Chaque jour, des prédicateurs très appréciés des Marocains, des syndicalistes, des journalistes, des militants associatifs...s'insurgent contre « attatbiâ » (la normalisation) qu'ils qualifient de trahison et réaffirment leur totale solidarité avec le peuple palestinien. La colère suscitée chez l'écrasante majorité des Marocains par la décision unilatérale du roi à retisser des liens diplomatiques avec Tel-Aviv continue encore de gronder et les prochains jours risquent d'apporter de graves surprises au roi. Le « Front marocain de soutien à la Palestine et contre la normalisation » remobilise déjà ses troupes ces jours-ci et réitère son soutien indéfectible à la cause palestinienne et son rejet catégorique de la normalisation avec l'Entité sioniste. Déjà plusieurs villes marocaines sont depuis samedi le théâtre de grandes manifestations populaires revendiquant la chute du régime. C'est dire que le Makhzen est sur une poudrière ! La colère populaire provoquée par le " attatbiâ" n'est pas la seule que devra désormais affronter le Makhzen qui a depuis longtemps tourné royalement le dos à son peuple. L'injustice, la corruption, les passe-droits, le chômage, la cherté de la vie...sont autant de sources qui irriguent actuellement les colères populaires qui vont tôt ou tard déborder et emporter le trône chancelant de Mohamed VI. La visite que devra effectuer au Maroc aujourd'hui le ministre de la défense de l'entité sioniste, Benny Gantz ne sera certainement pas de tout repos. Même si le Makhzen ne tolère que les manifestations où s'entendent les cris « vive le roi ! » et « le Sahara est marocain ! », il n'est pas dit que les rejetons des Almoravides et des Almohades laissent souiller leur sol par des sionistes maculés de sang palestinien ! A quelques jours de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien qui coïncide avec le 29 novembre de chaque année, les tensions s'exacerbent au Maroc. La sourde oreille du roi à l'opinion de son peuple et aux grondements de la rue n'augure rien de bon pour l'avenir du pays. En tout cas, la roue est lancée, les Marocains sont plus que jamais déterminés à mettre le holà aux politiques antisociales du Makhzen et surtout cette volonté royale de faire du Maroc un sous-fifre de l'entité sioniste. **M.Z.**

DES PROGRAMMES D'ACTION POUR AMÉLIORER LE RECOUVREMENT

La fraude et l'évasion fiscales ont atteint des niveaux «intolérables»

La fraude et l'évasion fiscales ont atteint des niveaux « intolérables », a dit le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, soulignant la détermination de l'Etat à améliorer le recouvrement fiscal. « La fraude et l'évasion fiscales ont atteint des niveaux intolérables, notamment face aux besoins de financement pour la prise en charge des exigences du budget de l'Etat », a souligné Benabderrahmane qui répondait aux interrogations des membres du Conseil de

la nation sur le texte de loi de finances 2022. « A cet effet, l'Etat est déterminé à réhabiliter et à moderniser l'administration fiscale mais aussi à mobiliser les ressources matérielles et humaines », a-t-il dit. Soulignant que la modernisation de l'administration fiscale était au centre du processus de réforme et de développement de l'économie nationale, le Premier ministre a fait remarquer que le rétablissement de la confiance entre le citoyen et

l'administration « constitue un facteur clé dans cette modernisation. » Le paiement de l'impôt « constitue l'un des éléments essentiels de la citoyenneté », considère-t-il, rappelant que le volet relatif à la réforme fiscale globale dans le Plan d'action du gouvernement, « s'inscrit dans le cadre de la démarche globale visant à appuyer la nouvelle vision économique de l'Etat algérien et à faire face aux exigences des équilibres financiers, tout en préservant le caractère

social des politiques publiques. » Réitérant l'intérêt particulier accordé par les pouvoirs publics à l'amélioration du recouvrement fiscal, le Premier ministre a précisé que « le Gouvernement a décidé de mettre en place un programme d'action afin d'améliorer le recouvrement fiscal, à travers une refonte du régime fiscal national en vue de corriger les dysfonctionnements et les pertes importantes qui touchent l'économie nationale. » **Z.S.L.**

CETTE NOUVELLE INSTRUCTION A PRIS EFFET À PARTIR DU 21 NOVEMBRE

LA BANQUE D'ALGÉRIE ABAISSE LE PLAFOND DES TAUX D'INTÉRÊTS DES CRÉDITS

Z.Sofiane Loutari/aps

La Banque d'Algérie a rendu publique lundi une nouvelle instruction aux banques et établissements financiers, qui revoit à la baisse le plafond des taux d'intérêts des crédits.

Il s'agit de l'instruction n 10-2021 du 21 novembre 2021 modifiant et complétant l'instruction n 8-2016 du 1 septembre 2016 relative aux modalités de fixation des taux excessifs.

Selon la nouvelle instruction, "constitue un crédit à taux d'intérêt excessif, tout concours consenti à un taux d'intérêt effectif global qui excède, au moment où il est consenti, de plus d'un dixième, soit 10% (contre 20% dans le texte initial), le taux effectif moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les banques et établissements financiers pour des opérations de même nature".

Cette nouvelle instruction prend effet, à compter du 21 novembre.

Pour rappel, l'instruction de la Banque d'Algérie relative aux modalités de fixation des taux d'intérêts excessifs vise principalement à protéger les consommateurs de services financiers, de toute tendance excessive en matière de facturation que les banques et établissements financiers peuvent administrer sur les différentes catégories de crédits qu'elles consentent à leur clientèle.

COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATIONS

LE BLOCAGE DU CARGO TIMGAD EST EN COURS DE RÉSOLUTION

Le blocage du cargo algérien "Timgad" au port belge de Ghent est en cours de résolution, a-t-on appris mardi auprès de la Compagnie nationale algérienne de navigations (CNAN-Nord). "La situation du Timgad est en voie d'être réglée", a précisé à l'APS le directeur général de cette Compagnie, Smain Abdelmalek. Il a rappelé que les raisons du blocage sont liées, essentiellement, à des "défaillances techniques constatées" et à "un retard dans le paiement des salaires des employés". "Le Timgad est bloqué suite à un contrôle de l'état du pavillon ayant conduit à des prescriptions techniques et autres liées à des retards de paiement des marins", a-t-il dit, soulignant que ce cargo "n'est pas déclaré en situation d'abandon". Le "Timgad" et un autre cargo algérien en Espagne, sont "les deux seuls navires algériens encore bloqués" dans des ports étrangers, a-t-il assuré.

Abdelmalek a rappelé que le navire de transport de marchandises "Saoura", bloqué au port de Brest (France) depuis le 29 octobre dernier, a été libéré la mi-novembre.

I.M.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET BLANCHIMENT DES CAPITAUX:

150 commissions rogatoires en cours

Quelque 150 commissions rogatoires ont été lancées par la justice algérienne en matière de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, a déclaré hier, à Alger, le directeur général de l'École supérieure de la Magistrature, Abdelkrim Djadi.

"Nous avons actuellement quelque 150 commissions rogatoires en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux qui sont en cours", a déclaré M. Djadi, lors de son passage dans l'émission "l'invité de la rédaction" de la Chaîne III de la Radio nationale.

Répondant à une question sur la récupération des fonds et des biens mal-acquis se trouvant à l'étranger, le DG de l'École supérieure de la Magistrature a souligné que "l'instruction dans ce genre de dossiers est complexe et elle prend un peu de temps".

"Toutes ces procédures deviennent complexes quand on traite avec des partenaires étrangers", a-t-il soutenu expliquant qu'il y a des pays qui facilitent l'entraide, d'autres vont plus lentement alors qu'il y a d'autres aussi qui, "ne nous facilitent pas la tâche".

Djadi a ajouté que le traitement de ces dossiers se fait au cas par cas et la justice algérienne "essaie justement d'avancer sûrement dans chaque dossier".

Il faut arriver, selon l'invité de la Radio nationale, à "déterminer les biens mal-acquis, leur endroits et leur régime juridique pour pouvoir engager des procédures", lesquelles, a-t-il estimé, "prennent le temps qu'il faut en fonction du régime de chaque dossier".



Evoquant la réforme du secteur de la justice, le directeur de l'École supérieure de la Magistrature a estimé qu'elle doit "aller étape par étape", et il faut "savoir classer les priorités". "Nous avons beaucoup de chantiers ouverts concernant la révision de certaines règles qui régissent la comparution immédiate pour la rendre plus efficace, les règles qui régissent le tribunal criminel afin de le rendre moins coûteux et plus efficace, ainsi que celles relatives à

l'organisation judiciaire, dans l'ordre ordinaire ou l'ordre administratif ainsi que la classification des juridictions", a-t-il relevé.

Djadi a affirmé que "l'idée derrière toutes ces réformes, c'est d'avoir une stabilité juridique: une stabilité dans les textes et dans les pratiques". Il a, également, mis l'accent sur la formation des magistrats qui doivent "d'abord avoir des valeurs de l'équité, de l'honnêteté, du savoir et du savoir-faire", ajoutant que

le juge "doit être bien formé pour être à la hauteur de la mission qui lui incombe à savoir, rendre justice et la perception de cette justice chez le citoyen c'est l'équité". Par ailleurs, Djadi a tenu à souligner que la Constitution de 2020 "a consolidé et a consacré les grands principes de l'indépendance de la justice, les valeurs de la démocratie et de l'égalité, l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme".

I.Med Amine

L'OBJECTIF EST D'ACCÉLÉRER LA CADENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ARRÊTÉ

Benattou reçoit le DG de la Société algérienne des énergies renouvelables



Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Benattou Ziane a reçu lundi au siège de son département, le Directeur général de la Société algérienne des énergies renouvelables (SHAEMS), Ismail Mougari, qui a été récemment installé par le conseil d'administration de cette société nouvellement créée. "Benattou a présenté ses félicitations et ses encouragements au directeur général, lui souhaitant la réussite

dans sa nouvelle mission, tout en lui affirmant l'appui et le soutien du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables pour la réalisation des projets futurs", a indiqué un communiqué du ministère. Il a évoqué la mission importante confiée à cette société chargée d'accélérer la cadence de mise en œuvre du programme de développement des énergies renouvelables et qui constitue l'un des principaux engage-

ments du président de la République. La Société SHAEMS a été créée à l'initiative du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, en collaboration avec le ministère de l'Energie et des Mines. Dans le cadre de sa mission et conformément aux textes réglementaires en vigueur, la société est chargée de développer le programme national des énergies renouvelables, notamment le projet "Solaire 1000" pour la réalisation de centrales d'énergie solaire photovoltaïque d'une capacité globale de 1000 mégawatts. Le choix de la création d'une société spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, procède de l'importance de la disponibilité d'un réseau unique pour faciliter l'application de projets rentables et prêts pour l'investissement dans ce domaine. Titulaire d'un magistère en gestion des affaires et ancien directeur général de la Société de l'énergie solaire en Algérie "NEAL", Mougari a œuvré au développement de la centrale électrique mixte (ISCC) de Hassi R'mel pour la production de l'énergie hybride et de l'énergie solaire, d'une capacité de 150 mégawatts.

Aps

ELECTIONS LOCALES: LA CAMPAGNE A PRIS FIN HIER

Les partis politiques ont connu des fortunes diverses

La campagne électorale pour les élections des Assemblée populaires communales et de wilaya, prévues le 27 novembre, a pris fin hier, mardi à minuit, soit 3 jours avant la date du scrutin, une période au cours de laquelle les candidats doivent s'abstenir de faire campagne, conformément à la Loi organique relative au régime électoral.

Les partis politiques auront connu des fortunes diverses, avec certains qui ont investi littéralement le terrain, comme le FLN et le MSP, par exemple, alors que d'autres ont trouvé mille et une difficultés pour mobiliser les électeurs. L'article 74 de cette loi stipule, en effet, que "nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne, en dehors de la période prévue à l'article 73 ci-dessus" qui dispose que la campagne est "déclarée ouverte vingt-trois (23) jours avant la date du scrutin et s'achève trois (3) jours avant la date du scrutin". Refonte du code des collectivités locales pour conférer davantage de prérogatives aux élus, libérer ces élus de toutes les contraintes, ériger la commune en locomotive du développement local, en promouvant l'investissement et en créant de l'emploi, préserver et consolider la stabilité du pays, ont constitué les thèmes clefs abordés par les candidats affiliés à des partis politiques ou se présentant comme indépendants. Dans une première évaluation, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a estimé que la campagne électorale s'est déroulée de manière "positive", les règles de bonne conduite ayant été respectées. La loi organique relative au régime électoral énonce que "tout candidat ou personne qui participe à une campagne électorale doit s'abstenir de tenir tout discours haineux et toute forme de discrimination". Charfi a fait état de quelques "dépassements mineurs", en relation avec le non-respect du protocole sanitaire pour faire face à l'épidémie du Coronavirus (Covid-19). Le corps électoral s'est élevé, au terme de la révision exceptionnelle des listes



électorales, à 23.717.479 électeurs et électrices, selon les données communiquées par l'ANIE, instance qui supervise tout le processus électoral. Quelque 800.000 encadreurs seront mobilisés pour le bon déroulement du scrutin dans 61.696 bureaux et 13.326 centres de vote. Un total de 1.158 dossiers de candidature aux Assemblées populaires de wilaya (APW) a été retiré, dont 877 dossiers retirés par 48 partis politiques agréés et 281 par des listes indépendantes. Un total de 22.325 dossiers de candidature aux Assemblées populaires communales (APC) a été également retiré, selon la même source. Un protocole sanitaire en prévision des élections locales a été signé par l'ANIE et le minis-

tère de la Santé, en vue de prévenir la propagation du Covid-19. Les deux parties ont souligné leur attachement à l'application stricte des mesures préventives pour le déroulement du scrutin "en toute sécurité", relevant que tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour la réussite de ce rendez-vous. Un budget de 8,67 milliards de dinars a été alloué pour les dépenses liées à la préparation et à l'organisation des élections locales. Charfi a estimé que "toutes les conditions" de réussite des élections locales du 27 novembre "sont réunies", tout en relevant que cette réussite était "étroitement liée au degré d'éveil démocratique chez le citoyen".

I. M.

MALI:

Le « Pacte d'Alger », s'invite aux Assises nationales de la refondation

Les travaux des Assises nationales de la refondation (ANR) au Mali doivent commencer lundi dans leur phase locale au niveau des six communes du district de Bamako et dans les cercles et régions de l'intérieur avec au menu 13 thématiques, dont l'Accord de paix et de réconciliation, issu du processus d'Alger, ont rapporté des médias. Cette première phase durera trois jours, et "les termes de références ont été validés et mis en circulation par le gouvernement", selon des médias maliens. Il s'agit, d'après les mêmes sources, de trouver les voies et moyens nécessaires pour résoudre entre Maliens les problèmes sécuritaires et sociopolitiques auxquels ils font face depuis 2012. Le gouvernement trouve indispensable d'œuvrer à la refondation des structures de l'Etat, d'où la nécessité d'organiser cette phase préparatoire des ANR dans les communes, cercles et régions au cours de

ces trois jours. Cela constitue une opportunité pour le peuple malien de se concerter autour de la vision du changement et des réformes globales nécessaires, d'identifier les besoins et exigences du moment. Ces assises nationales, dont le prochain rendez-vous, la phase finale, est prévu du 20 au 26 décembre, seront placées sous l'égide de la Présidence de la transition. Elles ont pour objectif principal d'"engager un véritable processus de refondation du Mali". Il s'agira de tirer les leçons du douloureux passé avec une synthèse des conclusions, recommandations et résolutions des différentes rencontres tenues jusque-là (forums, assises nationales, états généraux, conférence d'entente nationale, dialogue national inclusif, journées de concertations nationales sur la transition), de "proposer un nouveau contrat national de stabilité sociale, politique, sécuritaire

et économique en matière de gouvernance, et d'avoir une compréhension commune des enjeux et défis pour le meilleur choix des réformes escomptées". Ainsi, les présentes assises nationales se pencheront sur treize thématiques axées sur la défense et la sécurité, la souveraineté nationale, la lutte contre le terrorisme, la justice et les droits de l'homme, la politique de bonne gouvernance, la politique étrangère et la coopération internationale, l'intégration africaine, le dialogue social, les réformes sociales, les questions humanitaires, les élections, la paix, la réconciliation nationale et l'Accord d'Alger. Elles concernent toutes les couches sociales et forces vives de la nation et de la diaspora. Au total, il y aura plus de 150 participants au niveau des 19 régions, 300 au district de Bamako et 1000 pour les assises nationales. Des parti-

cipants tous issus des différentes sensibilités de la société civile, de la classe politique nationale, des mouvements des femmes et des jeunes. Les échanges et communications se dérouleront en séances plénières et en groupes de travail, conformément au règlement intérieur et au calendrier annoncé. Les assises nationales avaient été annoncées à la mi-juin par le Premier ministre de Transition malien, Choguel Maïga. Les autorités de transition maliennes affichent ouvertement leur volonté de reporter les élections présidentielle et législatives prévues le 27 février, dont la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) exige la tenue à la date fixée. Le Conseil de sécurité de l'ONU veut également un respect des délais électoraux et un retour à un pouvoir civil, après les deux changements anticonstitutionnels d'août 2020 et de mai 2021.

I.M./agences

BIDEN SUR LES TRACES DE TRUMP

POURQUOI ALGER NE DOIT RIEN ATTENDRE DE WASHINGTON POUR LE SAHARA OCCIDENTAL

■ Biden ne fait pas mieux que Trump ; il fera même pire, prédisent des experts américains très au fait des « influences » dedans la Maison-Blanche. S'il fallait encore une preuve, l'administration Biden l'a donné il y a deux jours, lors de la rencontre Blinken-Bourita. En effet, « le secrétaire d'Etat américain a souligné que nous (les Etats Unis) continuons de considérer le plan d'autonomie du Maroc comme sérieux, crédible et réaliste, porteur d'une approche qui peut potentiellement satisfaire les aspirations du peuple du Sahara occidental », a déclaré son porte-parole Ned Price à l'issue d'une rencontre entre Antony Blinken et son homologue marocain Nasser Bourita à Washington. Les deux hommes ont « exprimé leur ferme soutien » au nouvel émissaire de l'ONU Staffan de Mistura, chargé d'un difficile processus de négociations, selon le communiqué américain.

La question du Sahara occidental, considéré comme un « territoire non autonome » par l'ONU en l'absence d'un règlement définitif, oppose le Maroc aux indépendantistes du Front Polisario, depuis le départ de l'Espagne en 1975. Le Polisario réclame un référendum d'autodétermination prévu par l'ONU, tandis que Rabat, qui contrôle plus des deux tiers du territoire, propose un plan d'autonomie sous sa souveraineté. Sous la présidence de Donald Trump, les États-Unis ont reconnu en décembre 2020 la souveraineté du Maroc sur l'ex-colonie espagnole en contrepartie d'une normalisation des relations du royaume avec Israël. Mais depuis l'arrivée du président Joe Biden à la Maison Blanche en janvier, Washington ne s'est pas prononcé sur cette position, tout en saluant l'accord israélo-marocain. La rencontre entre les diplomates américain et marocain intervient deux jours avant la première visite à Rabat du ministre israélien de la Défense Benny Gantz. Antony Blinken et Nasser Bourita ont ainsi discuté de « l'approfondissement des relations entre le Maroc et Israël », à l'approche du premier anniversaire de leur rapprochement, le 22



décembre C'est donc dans les pays africains que l'Algérie doit puiser des alliances et des lobbys pour faire pièce au néocolonialisme marocain, qui bénéficie de solides appuis comme les Etats Unis et Israël, mais aussi, de manière discrète, de la France.

I.M.Amine

EMPLOYÉS MIS AU CHÔMAGE FORCÉ

LES COÛTS DE COUVERTURE DES SALAIRES S'ÉLÈVENT À 674 MILLIARDS DE DA

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane a affirmé, avant-hier à Alger, que les coûts de couverture des salaires des employés mis au chômage forcé pendant une durée de cinq mois en raison de la pandémie du Covid-19, s'élèvent à 674 milliards de DA. Lors de la présentation du projet de loi de finances 2022 (PLF2022) devant les membres du Conseil de la nation, M. Benabderrahmane a précisé que la pandémie a fortement impacté l'économie nationale en 2020 et début 2021 à l'instar des autres économies mondiales, notamment en ce qui concerne la mobilité des personnes, les marchandises, le commerce et le fonctionnement normale des marchés. En dépit de ces tensions, l'économie nationale a fait preuve de "beaucoup de souplesse" face aux impacts négatifs de cette situation économique "défavorable" et ce grâce aux mesures proactives mises en place par les pouvoirs publics concernant la préservation de l'activité économique, la rationalisation des dépenses, l'encadrement du commerce extérieur et le financement interne de l'économie. A cet égard, M. Benabderrahmane a révélé que l'Etat avait consacré plus de 298 milliards de dinars à titre d'aide directe, outre le paiement des salaires des employés et travailleurs qui ont été mis au chômage forcé à la suite de la pandémie, soulignant que les coûts de couverture des salaires de ces travailleurs et employés pendant cinq mois s'élèvent à 674 milliards de DA, à la charge du trésor public. Ainsi, "l'année 2022 doit être consacrée au renforcement des mesures de la relance économique approuvées par les pouvoirs publics, notamment en stimulant et en diversifiant l'activité économique pour relancer la croissance et réduire la dépendance aux hydrocarbures, notamment en ce qui concerne les revenus en devises, le rétablissement des équilibres des comptes publics à moyen terme et assurer la continuité du budget public et maintenir le soutien optimal de l'Etat et l'affecter aux catégories nécessaires pour préserver les acquis sociaux des citoyens", ajoute le Premier ministre.



ENERGIES RENOUVELABLES

Identification de 11 sites pour le projet «Solaire 1000»

Le ministère de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables a identifié 11 sites pour la mise en œuvre du projet «Solaire 1000», qui comprend des centrales solaires d'une capacité totale de 1 000 mégawatts, indique le ministère dans un communiqué.

«**E**n attendant le lancement effectif de la société algérienne d'énergies renouvelables «SHAEMS», un groupe de travail a été constitué pour la préparation des dossiers d'appel d'offres adressés aux investisseurs dans le cadre de «Solaire 1000» et à l'examen des éléments externes associés à ce projet. Ainsi, ce groupe a mené plusieurs travaux préparatoires en vue du lancement du projet « Solaire 1000 » avant la fin de cette année. Parmi ces travaux, la sélection et la réservation de sites adaptés aux exigences de la réalisation des centrales solaires du projet « Solaire 1000 », où l'accès aux sites, le raccordement aux réseaux électriques ainsi que d'autres exigences ont été pris en compte.

Dans ce cadre, 11 sites ont été identifiés d'une superficie totale de 4250 hectares, avec la participation active des wilayas concernées, à savoir El-Bayadh, Ouargla, El Oued, El M'Ghair, Ghardaïa et Bechar. Le groupe a également préparé les conditions financières appropriées à ce type de projet, afin de le rendre finançable par les investisseurs, avec la contribution du ministère des Finances. Il est à noter que le ministre de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, Benattou Ziane a reçu avant-hier au siège de son département, le Directeur général de la Société algé-



rienne des énergies renouvelables (SHAEMS), Ismail Mougari, qui a été récemment installé par le conseil d'administration de cette société nouvellement créée. "M. Benattou a présenté ses félicitations et ses encouragements au directeur général, lui souhaitant la réussite dans sa nouvelle mission, tout en lui affirmant l'appui et le soutien du ministère de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables pour la réalisation des projets futurs", a indiqué un communiqué du ministère. Il a évoqué la mission importante confiée à cette société

chargée d'accélérer la cadence de mise en œuvre du programme de développement des énergies renouvelables et qui constitue l'un des principaux engagements du président de la République. La Société SHAEMS a été créée à l'initiative du ministère de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Mines. Dans le cadre de sa mission et conformément aux textes réglementaires en vigueur, la société est chargée de développer le programme

national des énergies renouvelables, notamment le projet " Solaire 1000" pour la réalisation de centrales d'énergie solaire photovoltaïque d'une capacité globale de 1000 mégawatts. Titulaire d'un magistère en gestion des affaires et ancien directeur général de la Société de l'énergie solaire en Algérie "NEAL", M. Mougari a œuvré au développement de la centrale électrique mixte (ISCC) de Hassi R'mel pour la production de l'énergie hybride et de l'énergie solaire, d'une capacité de 150 mégawatts.

Meriem.D

SALON LOGISTICAL 2021

Le port d'Alger obtient le prix "Port Connectivity Award"

Le port d'Alger a reçu avant-hier à Alger le prix "Port Connectivity Award" décerné par la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) dans le cadre du Salon du transport et de la logistique "Logistical 2021". La cérémonie de remise de prix a vu la présence du ministre des Transports, Aïssa Bekkai, les représentants de la CACI et des ports nationaux

ainsi que plusieurs représentants diplomatiques. Le deuxième prix accordé au port ayant réussi la meilleure croissance en connectivité a été attribué au port d'Annaba, tandis que le troisième prix "meilleur exportateur" est revenu au port d'Arzew. Lors de cette cérémonie, le ministre des Transports a rappelé l'importance des infrastructures et moyens

de transport et de logistique dans la stabilité de l'économie mondiale et nationale, tout en soulignant les efforts visant à "redonner le rôle stratégique à ce secteur qui est considéré comme le nerf de l'activité commerciale et économique". M. Bekkai a affirmé dans ce cadre, que le ministère oeuvre à développer le transport à travers tous ses modes notamment via le groupe Serport pour le développement des ports nationaux afin que ceux-ci répondent aux normes internationales. "De plus, nous avons de nombreuses demandes pour l'investissement privé dans le secteur du transport de marchandise. Après leur validation, cela changera la réalité du transport dans l'économie du pays", a-t-il assuré. A noter que le Salon international de transport et de la logistique "Logistical 2021" se tient du 22 au 25 novembre à Alger. Organisé par la CACI au salon des expositions des Pins maritimes, sous le thème de la digitalisation de la chaîne logistique, le salon regroupe plus de 70 exposants.

RUSSIE

Sanctions américaines symboliques contre une société liée au gazoduc Nord Stream2

Les Etats-Unis ont annoncé avant-hier de nouvelles sanctions symboliques contre deux navires et une entreprise liés au gazoduc controversé Nord Stream 2 entre la Russie et l'Allemagne, qu'ils ont toutefois renoncé à combattre frontalement. Tenu, selon une loi du Congrès américain, de faire régulièrement le point sur la

construction de ce gazoduc et d'imposer des sanctions pour s'y opposer, le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken a déclaré qu'il prenait des mesures punitives contre Transadria Ltd, une compagnie de transport maritime liée à la Russie, et à deux navires. Elles viennent s'ajouter à d'autres sanctions similaires visant des

entités mineures. Le président américain Joe Biden a toutefois renoncé au printemps à le bloquer avec des sanctions visant les principaux acteurs du projet, estimant qu'il valait mieux préserver son alliance avec l'Allemagne plutôt que de batailler contre un chantier quasiment terminé.

BATNA

Lancement de la 1ère version en braille du kit de l'Unicef de l'expression et de l'innovation

L'association "El Moustakbel" pour le développement de Batna a lancé, avant-hier, la première version en braille du kit de l'Unicef de l'expression et de l'innovation en présence de la représentante de cette organisation en Algérie et coordinatrice des programmes, Dr. Thoria Hassan Hussein.

Une copie a été remise à la représentante de l'Unicef à l'école des sourds-muets de la ville de Batna en marge des deux ateliers organisés par cette association sur ce kit au profit des enfants scolarisés de cette école et d'enfants autistes à l'occasion de la célébration de la journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre). Dr. Thoria Hassan Hussein a considéré que la version en braille du kit de l'expression et de l'innovation est "un don précieux de l'Algérie à tous les enfants aux besoins spécifiques du monde notamment les malvoyants", exprimant sa joie et celle de sa collègue à l'Unicef Nawal Abdessamed de se trouver à Batna et dans cette école spécialisée, où des enfants aux besoins spécifiques ont utilisé pour la première fois en braille le kit de l'expression et de l'innovation développé par l'Unicef.

Elle a également ajouté que cette initiative de l'association "El Moustakbel" pour le développement de Batna sera utile pour les adolescents de 10-19 ans aux besoins spécifiques de l'Algérie mais aussi à leurs pairs à travers le monde qui peuvent ainsi profiter de ce kit pour développer leurs compétences sociales et créatives. De son côté, le directeur de l'action sociale et de la solidarité de



Batna, Mohamed Lamine Rehaïlia, a affirmé à l'APS que toutes les facilités et l'accompagnement nécessaires ont été accordés à l'association pour concrétiser ce projet. De même, le directeur de l'école des malvoyants, Mohamed Messaïdia, a salué l'initiative qui a eu un écho très favorable chez les écoliers de l'établissement ayant pris part à ce premier atelier du

genre en Algérie. Le coordinateur du projet Upshift de l'association El Moustakbel pour le développement, Miloud Samaï, et la présidente de l'association, Saada Berdjouh, ont indiqué qu'un groupe d'enseignants et animateurs de l'association ont participé à la concrétisation de ce projet pendant plusieurs mois en transposant les 12 activités du kit en braille et sous forme

tactile. Les délégués de l'Unicef arrivés dimanche à Batna y séjourneront pendant trois jours qui seront consacrés à l'évaluation du projet Upshift de l'association El Moustakbel pour le développement dans ses trois volets à savoir l'entrepreneuriat social, le kit d'expression et de l'innovation et le plaidoyer sociojuridique du mouvement associatif.

EL-MENEA

Les élus de l'APW disposeront d'un siège flambant neuf

Les élus de la première Assemblée populaire de wilaya (APW) d'El-Menea, issus des élections locales du 27 novembre en cours, disposeront d'un bâtiment flambant neuf, a-t-on appris hier auprès de la wilaya.

Pourvu de toutes les commodités nécessaires, ce siège, réalisé et équipé pour plus de 140 millions DA, permettra d'offrir aux citoyens des services de qualité (accueil, équipements modernes) et aux élus d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions de travail, a-t-on souligné. Ayant fait l'objet d'un réaménagement d'une structure étatique, l'édifice est conçu en deux étages, au centre-ville d'El-Menea, et comporte, entre autres, une salle de plus d'une centaine de place pour les séances en plénière, des salles de réunions et des bureaux pour le président et les vices présidents.

Selon le wali d'El-Menea, Ahmed Lansari, cette nouvelle structure permettra aux élus de l'APW, au nombre de 35 selon la loi, de travailler dans de très bonnes conditions. Son édification et sa dotation d'équipements modernes

confirment la volonté des pouvoirs publics de concrétiser la démocratie participative dans l'Algérie profonde et de promouvoir un modèle de développement sociétal fondé sur la concertation et la participation de la société civile, a-t-il souligné.

Pour des citoyens approchés par l'APS,

ce nouveau siège servira à la mise en œuvre du principe de la proximité et la réduction des déplacements pour les affaires administratives.

L'APW permet de délibérer le budget de wilaya et de l'orienter dans la transparence vers les préoccupations des citoyens de la wilaya.

ILLIZI

Un programme de développement de plus de 58 milliards DA pour la wilaya

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a annoncé avant-hier d'Illizi un programme de développement de plus de 58 milliards DA en faveur de cette wilaya.

"Ce programme permettra de concrétiser pas moins de 416 opérations de développement pour une prise en charge rapide et efficace des

attentes de la population locale", a affirmé le ministre lors de la cérémonie d'installation de Ahmed Belhaddad nouveau wali d'Illizi, dans le cadre du mouvement partiel opéré par le Président de la République Abdelmadjid Tebboune. Ce programme, a-t-il souligné, "permettra aussi de poursuivre le processus de développement de cette wilaya qui a connu une nette

amélioration de ses indicateurs socioéconomiques".

M. Beldjoud, qui était accompagné du ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laid Rebigua, a annoncé, dans ce contexte, l'inscription d'une opération d'aménagement du poste frontalier terrestre de Debdeb, dans le cadre de la Loi de Finances 2022, à même de "promouvoir, dans le court terme, les

échanges commerciaux avec la Libye sœur".

"L'opération ne manquera pas d'induire une dynamique économique à la wilaya d'Illizi, susceptible de générer de nombreux emplois aux jeunes et d'accélérer le développement de cette région frontalière", a souligné le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

OUARGLA

PASSATION DE POUVOIRS ENTRE LE NOUVEAU WALIS ET SON PRÉDÉCESSEUR

Une cérémonie de passation des pouvoirs entre le wali sortant, Aboubekeur Seddik Bouceta, et le nouveau wali, Mustapha Aghamir, a eu lieu avant-hier à Ouargla, dans le cadre du mouvement partiel opéré par le Président de la République Abdelmadjid Tebboune dans le corps des walis.

La cérémonie s'est déroulée au siège de la wilaya en présence des autorités locales civiles et militaires, de cadres et élus locaux et de représentants de la société civile. Intervenant à cette occasion, Aboubekeur Seddik Bouceta a exprimé ses remerciements à l'ensemble des cadres de la wilaya et autres cadres et élus locaux pour l'aide qui lui ont apportée dans ses missions au service de la wilaya et de son développement, les invitant à poursuivre cette aide au nouveau chef de l'exécutif de wilaya.

De son côté, le nouveau wali d'Ouargla, Mustapha Aghamir, a mis en exergue les grandes potentialités de cette wilaya, notamment aux plans économique et énergétique, assurant de "poursuivre les efforts en vue de répondre aux attentes des citoyens, en capitalisant toutes les initiatives, les potentialités et les ressources disponibles pour le développement de cette collectivité". Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé, dans un communiqué mercredi dernier, un mouvement partiel dans le corps des walis, opéré après l'aval du Président de la République.

En vertu de ce mouvement, ont été nommés MM. Aboubekeur Seddik Bouceta, wali de Tipasa, Mustapha Aghamir, wali d'Ouargla et Ahmed Belhaddad, wali d'Illizi, a-t-on précisé dans le communiqué.

CHLEF

INSTALLATION DU NOUVEAU CHEF DE SÛRETÉ DE LA WILAYA

Le Commissaire divisionnaire de police, Adel Ali a été installé avant-hier dans ses nouvelles fonctions de chef de Sûreté de la wilaya de Chlef, indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). La cérémonie d'installation a été présidée par le Directeur de la sécurité publique, en qualité de représentant du Directeur général de la Sûreté nationale, en présence du wali de Chlef, de membres de la Commission sécuritaire et des autorités locales, civiles et judiciaires de la wilaya, note la même source.

QUEL TERRITOIRE ISRAËL C

Dans ce qui est écrit et dit sur Israël et la Palestine le terme "occupation" est omniprésent. occupe-t-il exactement? Est-ce seulement la Bande de Gaza et la Cisjordanie, ou bien la Pale

Par Blake Alcott

Tout le monde s'accorde à dire que les territoires conquis par Israël en 1967 sont occupés. Cependant, tant les pro-Palestiniens, que les sionistes libéraux ne font référence qu'à ces territoires dans leurs écrits réguliers sur "l'occupation" ou "la Palestine occupée". L'acronyme dévalorisant TPO ne couvre que la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Mais si ces territoires sont occupés, alors il en va de même des 80% de la Palestine historique appelés Israël. Toute la Palestine a été conquise. Lorsque nous réclamons la liberté "entre le fleuve et la mer" que réclamons-nous d'autre que la fin du contrôle, de la domination, et de l'occupation par une puissance non-indigène ? Lorsque les Palestiniens utilisent le terme ihtilal, ils font toujours la distinction entre "l'occupation de 1948" et "l'occupation de 1967". Alors, pourquoi le discours international en langues occidentales ignore-t-il l'occupation de 1948, et persiste dans le déni qu'Israël en 1948 n'a fait que prendre la succession de l'occupant britannique, puissance mandataire de 1917 à 1948 ?

La Palestine était une colonie britannique, et par définition toutes les colonies sont occupées par la puissance coloniale. Et en effet, quand habituellement nous qualifions à juste titre le successeur du Royaume Uni, Israël, de colonie de peuplement nous ne parlons pas seulement de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza.

D'autant qu'il jouit d'un soutien total des forces pro-sionistes en dehors de la Palestine historique, toute la Palestine est maintenant une colonie de peuplement et donc occupée du fleuve à la mer. Il s'ensuit que si le concept de colonialisme de peuplement est correct, tous les Israéliens non-indigènes sont des "colons", et pas seulement ceux de Cisjordanie. Si nous parlons de boycott des "produits des colonies", cela devrait s'appliquer à tous les produits israéliens.

Cela importe-t-il ? Bien-sûr : si seules la Cisjordanie et la Bande de Gaza sont occupées, alors le reste de la Palestine "à l'intérieur de la ligne verte", n'est pas occupé, et s'il n'est pas occupé, qu'est-il alors ? Il ne peut qu'être légalement sous contrôle d'Israël, car si vous "n'occupez" pas un territoire, il vous appartient forcément. N'utiliser le terme que pour l'occupation de 1967 implique alors que les Européens qui ont colonisé la Palestine sous protection britannique pendant trente ans sont les propriétaires légitimes de la terre de Palestine. Le postulat de base du sionisme est admis.

En d'autres termes, refuser d'attribuer le qualificatif "occupation" à ce qui est aujourd'hui Israël normalise la présence de l'entité sioniste ; c'est couper l'herbe sous le pied des Palestiniens dans leur revendication à des droits politiques en Palestine. Comme Winston Churchill, secrétaire d'état aux colonies et Herbert Samuel, Haut commissaire l'ont écrit dans leur White Paper pionnier de 1922 sur la question de Palestine, un groupe ethnoreligieux exogène mondial est en Palestine "de plein droit et non par tolérance" et par conséquent ne peut être un occupant.

QUEL RÉCIT ?

Nier implicitement de cette façon qu'Israël occupe les terres conquises en 1948 est donc un élément clé du récit sioniste qui prétend que la Palestine appartient aux juifs, tandis que le récit palestinien diamétralement opposé affirme que les habitants indigènes en sont les propriétaires légitimes (quelle que soit leur appartenance ethnique ou leur religion).

Il soutient que c'est le "moi" historique et territorial qui peut prétendre à accéder à l'autodétermination dans la Palestine non divisée. Si de surcroît, ce moi politique est composé de tous les Palestiniens, ils sont donc tous "sous occupation", et la logique qui consiste à qualifier de terre "volée" uniquement la Cisjordanie ou Gaza sape l'unité de tous les Palestiniens.

De même, nous identifions Israël en tant qu'état d'apartheid, promulguant et prati-

quant une politique de séparation discriminatoire non seulement à l'égard des Palestiniens résidant en "Israël proprement dit" et en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, mais également des 6 ou 7 millions de Palestiniens qui résident hors de Palestine – comme l'ont argumenté Richard Falk et Virginia Tilley dans leur rapport de la CESAO en 2017. La ligne verte qui délimiterait les zones d'application des concepts "d'occupation" et "d'apartheid" n'est historiquement, éthiquement et émotionnellement pas pertinente. Un troisième récit "sioniste-libéral" prétend également qu'Israël n'occupe que ce qu'il a pris aux occupants jordaniens et égyptiens en 1967. Ce récit s'écarte de celui du courant principal israélien juif dans la mesure où au moins il reconnaît l'occupation, mais ne remet pas en cause Israël – malheureusement amputé, néanmoins, de la "Judée" et de la "Samarie". Les adeptes de ce sionisme "soft" trouvent un réconfort à voir que certains Palestiniens et beaucoup de leurs défenseurs les rejoignent dans la reconnaissance que l'état juif n'est pas coupable d'occupation des territoires de 1948.

Fatalement, le champ d'application limité du terme "occupation", par quelque que ce camp qui soit, implique qu'une fois qu'Israël cesse d'occuper 20% de la Palestine (et une partie de la Syrie), il redevient un état normal, qui se comporte bien dans ses relations avec ses voisins. L'utilisation de ce terme capital constitue donc une épreuve de vérité. Si on la limite à la Cisjordanie et à la Bande de Gaza, Israël est normalisé.

UNE DÉFINITION EN LANGAGE COURANT

En langage courant, on dit qu'un territoire est "occupé" si, premièrement, une force ou un état y est venu de l'extérieur du territoire en question. Deuxièmement, cette force a établi une hégémonie politique et militaire sur ce territoire. Troisièmement, ceci s'est fait contre la volonté de la population indigène.

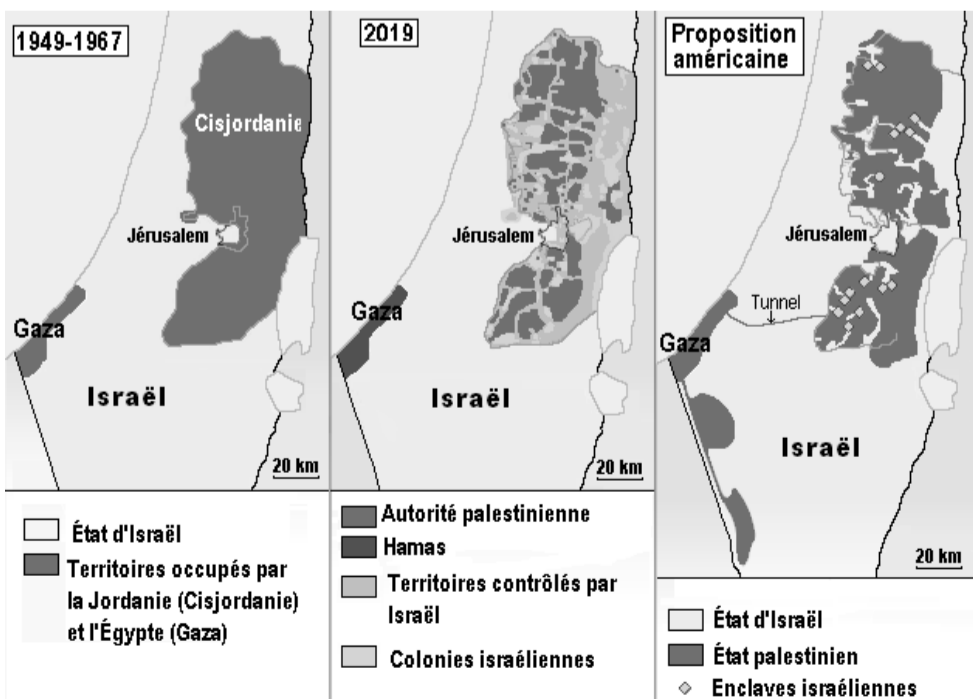
Les deuxième et troisième conditions sont remplies sur l'ensemble de la Palestine. Ce qui est seulement contesté, c'est de savoir si Israël était une force venue de l'extérieur s'installer en Palestine de '1948'. Ou d'une manière ou d'une autre s'y trouvait-il déjà ? Était-il en 1948 en quelque sorte aussi "indigène", auquel cas la situation ne devrait pas être qualifiée 'd'occupation' mais de victoire dans une guerre civile – comme le dit en fait le récit israélien ? Bien que la communauté juive européenne fût largement "moins indigène" que les Palestiniens en terme de durée et de continuité de résidence, peut-être est-elle soudainement devenue légitime le 15 mai 1948.

Cependant, une fois libérés de l'occupation ottomane en 1918, laissés libres de décider de leur sort, les Palestiniens auraient certainement au début des années 20 constitué leur propre état sur l'ensemble de la Palestine – ou un seul état autonome, la Grande Syrie, aurait peut-être vu le jour couvrant al-sham, c'est à dire la Palestine historique plus le Liban, la Syrie et la Jordanie d'aujourd'hui. Mais au lieu de cela, des étrangers de Grande Bretagne et en Grande Bretagne l'ont occupé. Mais l'agence juive et son bras armé la



Haganah, renommées ensemble "Israël" en 1948, ne venaient-elles pas, tout comme la Grande Bretagne, de l'extérieur ? L'écrasante majorité des juifs de Palestine à cette date, était après tout de très récents immigrants européens, et étant donné l'opposition indigène quasi unanime motivée par la crainte justifiée d'une prise du pouvoir politique, leur implantation n'aurait pu se réaliser sans les trente ans de soutien de la part de la puissance coloniale britannique. Les "baïonnettes britanniques" ont nourri la puissance militaire juive et, surtout au cours des années 1936-39 de la révolte, ont écrasé les forces armées arabes et anéanti tout potentiel politique. Sans ce concours de la Grande Bretagne et les puissances amies, l'entité juive, ainsi auto définie, n'aurait eu la moindre raison plausible de prétendre au statut d'état dans une quelconque partie de la Palestine à l'époque des débats décisifs de 1947, qui ont mené à la Résolution de partition adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU (Résolution 181).

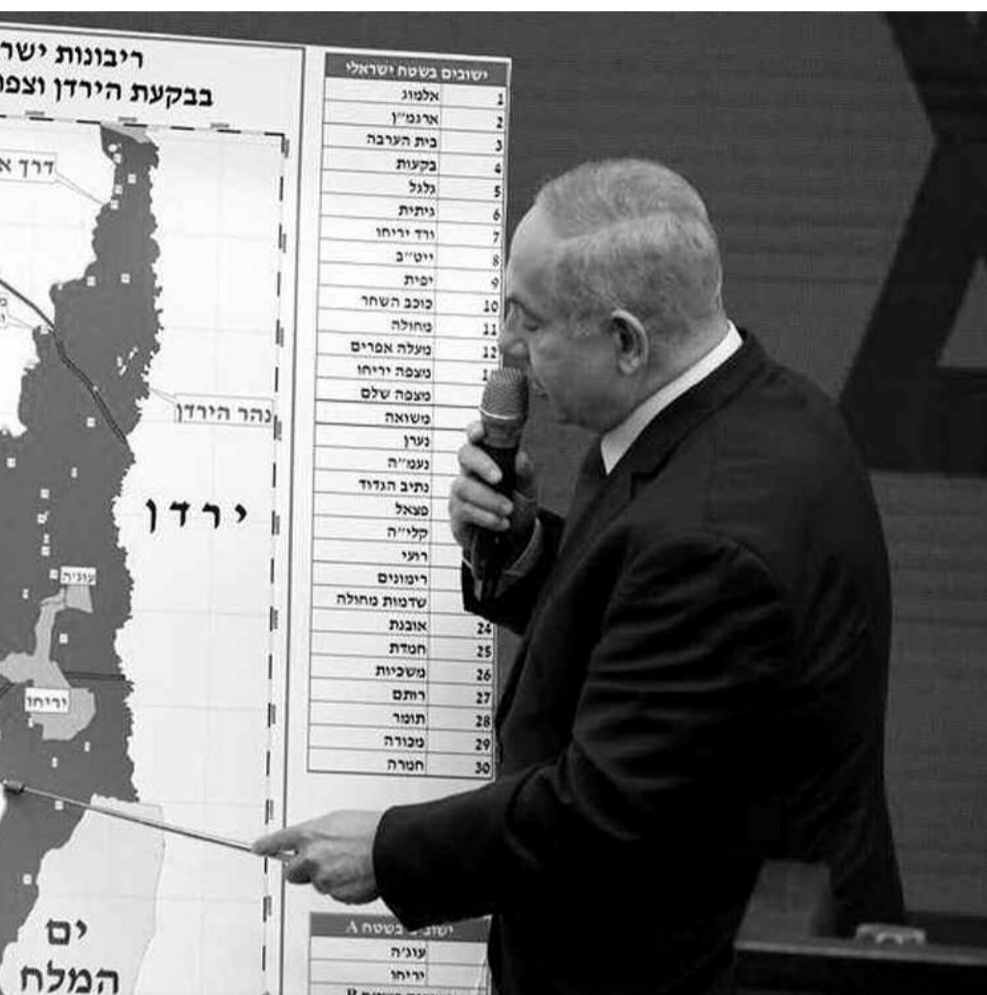
En d'autres termes, l'image la plus réaliste des forces qui ont assujéti la Palestine est celle d'un conglomérat de Britanniques et de juifs européens fonctionnant pendant trois décennies entières. Il s'agit d'une seule occupation, transférée de protecteur à protégé avec une période de chevauchement. Soit dit en passant, même les 55% de la Palestine préconisés par la majorité de l'Assemblée Générale pour former "l'état juif" avaient une légère majorité indigène non juive de 509780 pour 499020 s'il avait été tenu compte des 105000 bédouins qui y vivaient, ce qui renforce la notion d'un occupant extérieur rejeté par une majorité. Et qu'en est-il du territoire conquis en 1948 au delà des 55% accordés par les étrangers à l'ONU, qui s'élevaient à environ



GAZA ET LA CISJORDANIE, OU BIEN LA PALESTINE DANS SA TOTALITÉ ?

OCCUPE-T-IL RÉELLEMENT ?

nt. Mais quel territoire l'état ethnocentrique Palestine dans sa totalité ?



Levy paru dans Haaretz le 29 novembre 2018 et intitulé "Why I am obsessed with Israel's occupation of the Palestinians" (Pourquoi la colonisation des Palestiniens par Israël m'obsède). La dite occupation est encore celle de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza. Ses principales victimes sont, certes, "les Palestiniens", mais elle "nuit" à un Israël digne d'être sauvé à cause de "l'impact crucial sur notre vie quotidienne et l'image de ce pays".

En référence aux lois israéliennes sur l'allégeance culturelle, l'état-nation, la nakba, la citoyenneté, et lois anti BDS, M. Levy affirme même que "Sans occupation, toutes ces lois seraient superflues." J'en déduis que pour lui le pire crime d'Israël c'est son traitement de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza – vue qui ne peut que décevoir les trois-quarts environ des Palestiniens vivant en Israël ou hors de Palestine.

ARGUMENTS CONTRADICTOIRES

J'ai pris à partie divers orateurs pour leur utilisation restreinte du terme. La réponse la plus courante qui m'a été faite est que l'on ne peut appliquer le terme occupation à la Palestine parce que par la même logique la Californie – ou toute l'Amérique du Nord, ou l'Australie – seraient occupées. Ma première réaction a été "et alors ? Qu'il en soit ainsi. Si c'est vrai, remédiez-y." Mais plus fondamentalement, ou inconsciemment, cette réponse ne prend pas les populations indigènes conquises avec le sérieux qu'elles méritent, car qu'est-ce qu'un Amérindien pourrait dire d'autre, sinon Oui, des Européens sont venus, se sont appropriés leurs terres et les ont occupées ? Si cela se veut comme l'affirmation que les colonies de peuplement à travers le monde sont en quelque sorte légitimes, il ne s'agit pas de post-sionisme, mais de sionisme pur et simple.

Une autre réponse consiste à dire que "l'occupation" est un terme spécifique en droit international et ne devrait pas être galvaudé par un usage plus large. Mais à supposer que le terme soit réellement défini en droit international, cela n'a aucune utilité dans une discussion politique; ce n'est qu'une toile de fond aux règles humanitaires pour le traitement de peuples occupés dans les conflits armés entre états.

Et de manière générale, des termes comme "occupation" qui fonctionnent très bien dans un langage courant et historique ne devraient pas être récupérés à des fins particulières. En fait, utiliser systématiquement le terme "illégal" pour qualifier l'occupation de 1967 et ses "colonies" – comme le fait même le mouvement BDS – n'implique pas seulement que le reste est légal, mais détourne l'attention de considérations politiques et éthiques plus importantes. Une troisième réponse consiste à dire que nous ne devrions pas utiliser notre terminologie de manière à faire des Palestiniens une seule entité parce que cela supprime la Ligne Verte. La division de la Palestine donne aux Palestiniens (à un nombre restreint d'entre eux) le pouvoir au sein des institutions et tribunaux internationaux de plaider comme égaux politiques, sinon militaires dans le cadre du discours dominant. Il n'est pas possible de traiter ici ce "piège de la parité", mais sans aucun doute il fait partie du discours sioniste libéral qui veut que l'état d'Israël dans le cadre de la solution à deux états soit légitime.

L'ILLÉGITIMITÉ D'ISRAËL

L'impact fondamental et fatal de la coopta-



tion du terme arabe "occupation" pour les territoires de 1967 seulement est l'implication qu'un état non ethniquement palestinien, qui ne pratique pas l'occupation, peut être légitimement, ou au moins de manière acceptable propriétaire du reste. C'est tout à fait incompatible avec l'autodétermination palestinienne, la libération de la terre, le droit au retour, ou l'antisionisme. Du point de vue d'une "approche" à la mode "basée sur les droits", elle n'est pas davantage compatible avec le respect de tous les droits de tous les Palestiniens parce qu'elle normalise le postulat sioniste selon lequel, d'un point de vue éthique, dans une partie de la Palestine au moins, il est possible d'ignorer les souhaits de la population indigène. Par contre, si l'on rejette ce postulat, l'entité sioniste occupe l'ensemble de la Palestine.

Nous nous recommandons nous mêmes de faire très attention aux mots que nous employons. Israël consacre des millions à adapter certains mots au service de ses objectifs – "droit d'exister", "retour", "démocratique et juif" et "antisémitisme" pour ne citer que quelques exemples – et ceux qui sont solidaires de la Palestine devraient prendre exemple sur cette approche et se demander si le terme "occupation" ne mérite pas qu'il soit utilisé avec le plus grand soin.

En toute logique et dans le cadre de l'action militante en faveur de l'autodétermination palestinienne, adhérer au récit sioniste, voire même simplement se laisser aller à l'ambiguïté ne sert aucun objectif. Le moment est venu de dire que, si la Palestine appartient aux Palestiniens, il n'est pas juste qu'Israël l'occupe.

***** Blake Alcott est un économiste de l'environnement et le directeur de One Democratic State in Palestine (Angleterre). Toute information concernant une activité relative à ODS ou au bi-nationalisme est la bienvenue et à envoyer à blakeley@bluewin.ch. **B. A.**

la moitié du territoire accordé à l' "état arabe" ? Il est sans aucun doute, quel que soit le critère adopté, "occupé" – pris de force sans même le moindre semblant de légitimité. Il est donc particulièrement choquant de l'exclure du terme TPO, d'autant plus qu'il comprenait la Galilée dont la population était presque totalement indigène.

Ainsi en toute logique pour être cohérent, on ne peut que qualifier "d'occupé" l'ensemble du territoire qui se trouve "à l'intérieur" de la ligne d'armistice de 1949. Comme l'a écrit Uri Davis en 1972 dans le Journal of Palestine Studies, "au départ (j') ai eu du mal à intégrer le fait que, au fond l'affirmation des sionistes de droite selon laquelle il n'y avait pas de différence fondamentale entre la colonisation de Tel Aviv et Jaffa avant et immédiatement après 1948, et la colonisation d'Hébron, était exacte."

DES EXEMPLES DU PROBLÈME

Les quakers de Grande Bretagne ont récemment décidé d'arrêter de soutenir "l'occupation ... maintenant dans sa 51 ième année", ne faisant ainsi démarrer cette "occupation illégale" qu'en 1967. Les autres 80% ne sont donc pas occupés et sont forcément "légaux", sous contrôle israélien légitime. Par conséquent, comme c'est l'occupation de 51 ans qui motive les quakers, ces derniers cesseront de boycotter les produits israéliens lorsqu'il sera mis fin à l'occupation de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, quel que soit le sort des autres Palestiniens. Cette position résulte de la distinction faite entre un boycott des produits "complices des colonies" et le boycott généralisé d'Israël qui ciblerait la source du problème et serait l'authentique héritier du boycott généralisé de l'Afrique

du Sud qui a mis fin à l'apartheid.

Un autre exemple est le discours d'une grande organisation basée aux États-Unis, qui à sa création en 2001 a pris le nom de "Campagne états-unienne pour mettre fin à l'occupation israélienne". Elle s'est battue pour la plupart des droits palestiniens, mais comme son nom le suggérait, très vivement contre l'occupation des zones occupées en 1967. Consciente peut-être que le fait d'avoir "occupation israélienne" dans son intitulé conférerait une reconnaissance implicite du caractère permanent d'Israël, en 2016 elle a changé de nom en faveur de « Campagne états-unienne pour les droits palestiniens ». Néanmoins, ses "principes communs" et sa « brochure » indiquent toujours clairement que l'expression "occupation militaire" ne fait référence qu'à ce qu'Israël a saisi en 1967, car sur le plan théorique elle fait une distinction entre les réfugiés et les "Palestiniens d'Israël". De la même façon elle n'utilise systématiquement le terme "colonie" qu'en référence à la Cisjordanie.

En outre, le soutien de cette Campagne états-unienne à toutes les "résolutions pertinentes de l'ONU" fait partie intégrante de ce récit. Parmi ces résolutions doit figurer la position sioniste "soft" de la Résolution 242 du Conseil de Sécurité qui consolide la Ligne verte et l'état juif qu'elle délimite. L'organisation prend également soin de ne critiquer que "les politiques et pratiques d'Israël", et non son droit d'être en Palestine en premier lieu. Enfin, sa mention "des colonies illégales de Cisjordanie" implique que la colonisation de la majeure partie de la Palestine par l'agence juive/Israël auparavant était légale.

Un dernier exemple de récit "d'occupation" accordant à un état d'Israël une présence légitime en Palestine, l'article de Gideon

LIBYE:

LE PREMIER MINISTRE PAR INTÉRIM ABDEL HAMID DBEIBAH CANDIDAT À LA PRÉSIDENTIELLE

À la veille de la clôture du dépôt de candidatures à l'élection présidentielle libyenne, le Premier ministre par intérim, Abdel Hamid Dbeibah, s'est à son tour déclaré candidat. Après Saïf al-Islam Kadhafi ou l'ex-maréchal Khalifa Haftar, c'est une candidature controversée de plus à un mois de d'une élection toujours plus incertaine. Selon la loi électorale en vigueur en Libye, une candidature ne peut être acceptée que si le candidat a quitté les fonctions officielles qu'il occupait trois mois avant le scrutin. Premier ministre par intérim en exercice, Abdel Hamid Dbeibah n'aurait pas pu selon ce texte, se porter candidat.

La motion de censure du 21 septembre Mais le chef du gouvernement a fait l'objet d'une motion de censure le 21 septembre, votée par le Parlement de Tobrouk. Même s'il n'a pas quitté ses fonctions depuis, Dbeibah compte bien s'appuyer sur cette motion pour faire valoir son droit d'être candidat aux yeux de la loi.

Tous les acteurs sont désormais réunis sur la ligne de départ, avec notamment à l'est Khalifa Haftar ex-chef de l'armée nationale libyenne, le chef du parlement Aguila Saleh et le fils de l'ancien dirigeant Saïf al-Islam Kadhafi et à l'ouest Fatih Benchaga ex-ministre de l'Intérieur et donc Abdel Hamid Dbeibah.

Les deux camps ont cessé les affrontements armés il y a un peu plus d'un an, mais les tensions remontent à l'approche de l'échéance présidentielle. La commission électorale doit encore valider les candidatures qui lui ont été présentées et au centre des débats à venir, la modification ou non de la loi électorale. **R.I./agences**

CRISE POLITIQUE AU SOUDAN:

Un arrangement entre civils et militaires trouvé

La communauté internationale a été unanime à saluer l'accord conclu dimanche entre le Premier ministre soudanais Abdallah Hamdok et le général Abdel Fattah al-Burhane, après plusieurs jours de tensions ayant plongé le pays dans une grave crise politique suite à un coup de force des militaires perpétré le 25 octobre dernier contre le gouvernement en place.

La Mission intégrée d'assistance à la transition des Nations unies au Soudan (UNITAMS), qui s'est félicitée du retour à la transition démocratique dans ce pays, a souligné "la nécessité de protéger l'ordre constitutionnel pour sauvegarder les libertés fondamentales d'action politique, de liberté d'expression et de réunion pacifique". La Mission onusienne a exhorté "toutes les parties prenantes soudanaises à s'engager de manière constructive et de bonne foi pour rétablir l'ordre constitutionnel et la transition". Les Etats-Unis, par la voix du secrétaire d'Etat Antony Blinken, se sont dit "encouragés" par l'accord conclu au Soudan. "Je suis encouragé par les informations selon lesquelles les pourparlers à Khartoum aboutiront à la libération de tous les prisonniers politiques, à la réintégration du Premier ministre Hamdok, à la levée de l'état d'urgence et à la reprise de la coordination", a écrit Antony Blinken sur Twitter, appelant les forces de sécurité soudanaises "à s'abstenir de recourir à une force excessive contre les manifestants pacifiques". De son côté, le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a décrit l'accord comme une étape importante vers le retour à l'ordre constitutionnel inscrit dans les accords de Khartoum du 19 août 2019, qui encadraient la transition consensuelle et démocratique au Soudan. Il a encouragé tous les acteurs politiques et sociaux, civils et militaires, à approfondir cette orientation et à la mettre en œuvre de manière inclusive et efficace, dans un climat de paix et de



réconciliation nationale, exhortant la communauté internationale à renouveler son engagement de solidarité avec le Soudan. Pour sa part, le secrétaire exécutif de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Workneh Gebeyehu, s'est félicité de l'accord conclu par l'armée pour réintégrer le Premier ministre Abdallah Hamdok, rétablir un Etat civil et libérer les dirigeants politiques détenus en octobre. Il espère que "l'accord conduira à la formation d'un gouvernement inclusif et a exprimé la volonté de l'IGAD de travailler avec le nouveau gouvernement dans la mise en œuvre de cet accord et dans leurs efforts pour servir le peuple

et construire un nouveau Soudan démocratique". Le secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Hussein Ibrahim Taha, a, quant à lui, salué le retour à la voie constitutionnelle, soulignant que cet accord représentait une avancée importante vers le rétablissement de la stabilité politique au Soudan et au parachèvement des objectifs de la transition démocratique établies en vertu du document constitutionnel signé le 17 août 2021. Le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, a également salué l'accord conclu entre le général al-Burhane et le Premier ministre Hamdok. **R.I./agences**

L'ARMÉE SAHRAOUIE MÈNE DE NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LES FORCES D'OCCUPATION MAROCAINES

Les forces de l'Armée de libération populaire sahraouie (ALPS) ont mené lundi de nouvelles attaques contre les retranchements des forces de l'occupant marocain aux secteurs Haouza, Bagari et Mahbès, a indiqué le ministère de la Défense dans son communiqué militaire n 375. Selon le communiqué, "les unités de l'armée sahraouie ont mené des attaques intensifiées contre les retranchements des forces de l'occupant marocain dans les régions de Fadrat Tamat (le secteur Haouza), Oum Deguen (

secteur Bagari) et Sebkhath Tnouched (secteur Mahbès). Les unités de l'Armée sahraouie avaient mené dimanche de nouvelles attaques contre les retranchements des forces de l'occupant marocain dans la région de Fadrat Lamras (secteur Haouza). Les offensives de l'Armée sahraouie se poursuivent contre les forces d'occupation marocaine qui subissent d'importantes pertes humaines et matérielles tout le long du mur de la honte, conclut la même source. **R.I./RasdSps**

8.000 KM DE VERDURE Au Niger, la Grande muraille verte avance à petits pas

La reforestation de l'hostile plateau de Simiri a débuté en 2013. Armés de pioches et de bûches, des villageois ont construit des digues en terre qui retiennent plus longtemps les eaux de pluie autour des jeunes arbres pour assurer leur croissance, même en cas de sécheresse.

Au sol, des chèvres croquent des graines d'acacia, un arbuste aux redoutables épines : jadis paysage lunaire, le plateau de Simiri, ville située à

une centaine de km au nord de Niamey, capitale du Niger, s'est transformé en un petit paradis pour la faune et la flore.

"Bienvenue sur le site de la Grande muraille verte de Simiri, une petite forêt de plus de 25 hectares qui a poussé sur un terrain caillouteux", se félicite en accueillant l'AFP le capitaine Mouhamadou Souley, chef des Services de la lutte contre la désertification.

Des termites s'enfoncent dans des galeries, on peut voir des

empreintes d'écureuils et de perdrix, ainsi que des mantres religieuses accrochées aux arbres où des nuées de sauterelles dévorent les feuillages.

La reforestation de l'hostile plateau de Simiri a débuté en 2013.

Armés de pioches et de bûches, des villageois ont construit des digues en terre qui retiennent plus longtemps les eaux de pluie autour des jeunes arbres pour assurer leur croissance, même en cas de sécheresse. "Par là, nous avons déjà lancé des travaux d'extension de 65 autres hectares", montre du doigt le capitaine Souley.

Pharaonique projet de l'Union africaine, la Grande muraille verte (GMV) vise à restaurer d'ici 2030 cent millions d'hectares de terres arides en Afrique, sur une bande de 8.000 km de long allant du Sénégal à Djibouti, en passant par la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Erythrée et l'Éthiopie. **In Sciences et Avenir**

TCHAD:

A Faya-Largeau, les manifestations se poursuivent

De nouvelles manifestations contre la décision du gouverneur de la province de saisir tous les véhicules qui ne sont pas en règle ont éclaté lundi 22 novembre. Les manifestants exigent la démission du gouverneur tandis que les autorités optent pour la médiation. Dès 7 heures du matin, heure locale, les policiers ont tenté de déloger les manifestants à coups de gaz lacrymogène. Mais un habitant affirme qu'une centaine de jeunes et des femmes continuent d'occuper en permanence la place blanche de Faya-Largeau. Il raconte

également que les boutiques sont fermées depuis quatre jours. Les tensions sont montées d'un cran la semaine dernière après la mort par balle d'un jeune manifestant. Une source sécuritaire affirme, de son côté, que des renforts policiers sont arrivés de Ndjamen et que la ville est maintenant calme. C'est la décision des autorités de confisquer les véhicules qui ne sont pas en règle qui a provoqué la colère des manifestants. Depuis, dans un communiqué, le maire de la ville a fait marche arrière et a annoncé la suspension

de la rafle des véhicules jusqu'à nouvel ordre.

Mais cette décision ne suffit pas pour les manifestants, qui exigent la démission du gouverneur de la province du Borkou, dans le nord du Tchad. Aucune négociation n'est possible fait savoir l'un des manifestants. « Depuis son arrivée, la situation sécuritaire s'est dégradée », rajoute-t-il. Deux médiations ont été menées, sans succès, par les autorités. D'autres rencontres entre autorités et manifestants sont prévues ces prochains jours, selon une source locale.

TROPHÉES THE BEST DE LA FIFA

Les listes des nommés de l'édition 2021 sans Algérien

La Fédération internationale de football (FIFA), a dévoilé sur son site officiel, les listes des nommés pour les distinctions The Best Fifa Football Awards 2021, du meilleur joueur, joueuse, gardien de but, gardienne de but et entraîneurs pour le football masculin et féminin où on ne constate aucun nom d'Algérien. Et il faudrait donc attendre le début janvier 2022, pour que la Fifa annonce les trois finalistes de chacune des sept catégories ».

Dans cette liste, on ne retrouve aucun joueur algérien, ni aucun sélectionneur africain ni donc le sélectionneur des Verts, Djamel Belmadi. D'autre part, ce sont surtout des « européens » alors que sur le plan africain on ne retrouve que les joueurs Salah et Mendy.

VOICI PAR AILLEURS LES LISTES DES NOMMÉS :

The Best - Joueur de la Fifa : Karim Benzema (France/ Real Madrid CF), Kevin De Bruyne (Belgique / Manchester City FC), Cristiano Ronaldo (Portugal / Juventus FC / Manchester United FC), Erling Haaland (Norvège/ BV. Borussia 09 Dortmund), Jorginho (Italie / Chelsea FC), N'Golo Kanté (France / Chelsea FC), Robert Lewandowski



(Pologne / FC Bayern Munich), Kylian Mbappé (France/ Paris Saint-Germain), Lionel Messi (Argentine / FC Barcelone / Paris Saint-Germain), Neymar (Brésil / Paris Saint-Germain), Mohamed Salah (Egypte / Liverpool FC) The Best - Joueuse de la Fifa :Stina Blackstenius (Suède / BK H?cken), Aitana Bonmati (Espagne / FC Barcelone), Lucy Bronze (Angleterre / Manchester City WFC), Magdalena Eriksson (Suède / Chelsea FC), Caroline Graham-Hansen (Norvège / FC Barcelone), Pernille Harder (Danemark / Chelsea FC), Jennifer Hermoso (Espagne / FC Barcelone), Ji So-yun (République de Corée / Chelsea FC), Samantha Kerr (Australie / Chelsea FC), Vivianne Miedema (Pays-Bas / Arsenal WFC), Alexia Putellas (Espagne / FC Barcelone), Christine Sinclair (Canada / Portland Thorns

FC), Ellen White (Angleterre / Manchester City WFC)

THE BEST - ENTRAÎNEUR DE LA FIFA POUR LE FOOTBALL MASCULIN :

Antonio Conte (Italie / FC Internazionale Milano / Tottenham Hotspur FC), Hansi Flick (Allemagne / FC Bayern Munich / Equipe nationale d'Allemagne), Pep Guardiola (Espagne / Manchester City FC), Roberto Mancini (Italie / Equipe nationale d'Italie), Lionel Scaloni (Argentine / Equipe nationale d'Argentine), Diego Simeone (Argentine / Atlético de Madrid), Thomas Tuchel (Allemagne / Chelsea FC) The Best - Entraîneur de la Fifa pour le football féminin : Lluís Cortés (Espagne / FC Barcelone), Peter Gerhardsson (Suède / Equipe nationale de Suède), Emma Hayes (Angleterre / Chelsea FC), Beverly Priestman (Angleterre / Equipe natio-

nale du Canada), Sarina Wiegman (Pays-Bas / Equipe nationale des Pays-Bas / Equipe nationale d'Angleterre)

THE BEST - GARDIEN DE BUT DE LA FIFA :

Alisson Becker (Brésil / Liverpool FC), Gianluigi Donnarumma (Italie / AC Milan / Paris Saint-Germain), Edouard Mendy (Sénégal / Chelsea FC), Manuel Neuer (Allemagne / FC Bayern Munich), Kasper Schmeichel (Danemark / Leicester City FC) The Best - Gardienne de but de la Fifa : Ann-Katrin Berger (Allemagne / Chelsea FC), Christiane Endler (Chili / Paris Saint-Germain / Olympique Lyonnais), Stephanie Lynn Marie Labbé (Canada / FC Rosengård / Paris Saint-Germain), Hedvig Lindahl (Suède / Atlético de Madrid), Alyssa Naeher (Etats-Unis / Chicago Red Stars). **S.B.**

EQUIPE NATIONALE FÉMININE

Les vertes à pied d'œuvre à Tunis

La sélection nationale féminine est à pied d'œuvre depuis dimanche soir à Tunis sur invitation de la Fédération tunisienne de football (FTF) dans le cadre des deux rencontres amicales qu'elle doit disputer face à son homologue tunisienne les 25 et 28 de ce mois.

La délégation de l'équipe nationale a été conduite par Mlle Nassiba LAGHOUATI, membre du bureau fédéral et Présidente de

la commission du football féminin et a pris ses quartiers à l'hôtel El Mouradi, dans la capitale tunisienne.

Les Vertes ont effectué leur première séance d'entraînement ce lundi 22 novembre au stade de Radès, en présence de 16 joueuses en attendant celles évoluant à l'étranger qui ont rallié hier soir le groupe.

La sélectionneuse nationale, Mlle Radia FERTOUL, a mis en place un programme

spécifique avec la collaboration des membres de son staff.

Après les échauffements et les exercices physiques sous la conduite du préparateur Mohamed CHERIFI, le groupe a pris place pour des ateliers techniques puis à des oppositions, alors que CHAIB Adda Asma, DAHES Yasmine et NEGHAZI Chloé Yasmine étaient prises en charge par Ahmed BELOUFA, l'entraîneur des gardiennes.

ACTIVITÉ CARITATIVE

Belmadi rend visite au jeune Abdelillah Ben M'Hamed

Dans le cadre de ses activités caritatives, le sélectionneur national, M. Djamel BELMADI, s'est rendu lundi 22 novembre 2021 au Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Oran pour rendre visite au jeune Abdelillah BEN M'HAMED qui souffre d'une atteinte musculaire paralysante depuis sa naissance.

Le coach national a, en fait, répondu à l'appel de ce jeune qui avait souhaité le rencontrer ainsi que des joueurs de la sélection et qui ne rate jamais un match de l'équipe nationale à partir de son lit d'hôpital. Le passage du sélectionneur national a été un réel moment d'émotion pour ce jeune,

mais également pour des patient(e)s dans d'autres services (COVID-19 et oncologie) qui ont énormément apprécié cette initiative. Enfin, cette visite a été rendue possible grâce au précieux concours du professeur Mohamed Amine BENAHEM, chef de service au CHU d'Oran.

COUPE DE LA CAF LA JSK ET LA JSS EN APPEL DIMANCHE

Les deux représentants algériens en Coupe de la Confédération de football (CAF) : la JS Kabylie et la JS Saoura, seront en appel dimanche, face respectivement à Royal Leopards (Eswatini) et Hearts of Oak (Ghana), dans le cadre de la première manche du 2e tour préliminaire additionnel, selon le programme dévoilé avant-hier par l'instance continentale.

La JSK jouera son match en début d'après-midi (14h00) au stade Mavuso Stadium de Manzini (14h00), alors que la JSS disputera sa rencontre au stade des Sports d'Accra à partir de 16h00. La seconde manche se jouera une semaine plus tard. En cas de qualification pour la phase de groupes, la JSK et la JSS, disputeront la première journée en février 2022.

Pour rappel, la JSK s'est qualifiée aux dépens des Marocains de l'AS des FAR (aller : 1-0, retour : 2-1), alors que la JSS a passé l'écueil des Mauritaniens de l'ASAC Concorde (aller : 2-1, retour : 1-1).

COUPE DE LA CAF UN QUATUOR D'ARBITRE ÉGYPTIEN POUR LE MATCH HEARTS OF OAK - JS SAOURA

La rencontre qui opposera les Ghanéens du Hearts of Oak aux Algériens de la Jeunesse sportive de la Saoura (JSS), pour le compte du 2e tour préliminaire additionnel aller de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), prévue dimanche prochain à partir de 15h au Accra Sports Stadium, sera dirigée par un quatuor égyptien.

Ce match sera dirigé par l'arbitre directeur du jeu Mohamed Adel El Said Hussein assisté de Youssef Wahid Youssef El Bosaty et Ahmed Tawfik Taleb Ali, linesmen, et Mohamed Maarouf Eid Mansour comme arbitre réserviste.

A rappeler que la JS Saoura s'est qualifiée à ce 2ème tour préliminaire après avoir écarté les Mauritaniens de l'ASAC Concorde (aller : 2-1, retour : 1-1).

BAOL FILMS FESTIVAL
" OBJECTIF HIRAK "
 DE REDHA MENASSEL
 PRIMÉ AU SÉNÉGAL



Le film "Objectif Hirak" réalisé par le journaliste algérien Redha Menassel a remporté, avant-hier, le " Grand Prix Abdel Aziz Boye du meilleur film documentaire " au " Baol Films Festival " qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2021 à Diourbel, Sénégal. Sorti le 22 février 2020, ce film retrace chronologiquement les événements des douze premiers mois de cet incroyable mouvement populaire qu'est le « Hirak » algérien à travers le regard de cinq photographes : Dihia Gaci, Sofiane Bakouri, Ahmed Ait Issad, Mohamed Bouzidi et Midou Baba Ali. En véritables témoins de leur époque, ces cinq chasseurs d'images étaient présents dès le 22 février 2019 pour immortaliser cette histoire en marche avec des clichés incroyables, partagés des milliers de fois sur les réseaux sociaux. Pour rappel, Redha Menassel est journaliste à Radio Alger Chaîne 3. Depuis sa sortie, son documentaire en est à sa 16ème sélection internationale. Il a déjà remporté des prix en Tunisie, en Inde et maintenant au Sénégal. Ce Grand Prix vient en hommage à une grande figure du cinéma africain, Abdel Aziz Boye, réalisateur et professeur à l'Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar qui a formé toute une génération de réalisateurs, à ses propres frais. Il laissera derrière lui des films poignants comme " Geuti Goudi " en 2013 et " Dem Dem " en 2017. **M. D.**

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE D'ALGER (FIBDA)

Lancement du concours «Cosplay Algérie 2021»

Le Festival International de la bande dessinée d'Alger FIBDA organise, en collaboration avec les éditions Z-LINK et l'ONDA (Office national des droits d'auteurs et droits voisins) le concours : 'Cosplay Algérie 2021' durant la 13e édition du Festival, du 22 au 26 décembre à l'office Riad El Feth, à Alger.

Le Cosplay est une discipline qui accompagne les festivals dédiés au neuvième art dans le monde. Ses règles sont simples : confectionner un costume représentant un personnage puisé d'une bande dessinée, quel que soit le genre (manga ou autre), où créer un personnage original inspiré de la culture algérienne suivi d'une prestation théâtrale devant un jury. Pour cette édition 2021 du concours, nous aspirons à la professionnalisation du concours. Par conséquent, une présélection sera faite sur la base de (WIP : work in progress) croquis ou de photos envoyés avec la fiche d'inscription. Pour participer il suffit de remplir le formulaire d'inscription, se prendre en photo avec le costume et réaliser une mise en scène (la plus originale possible) dans l'espace qui lui sera dédié. Les prestations solo ou en groupe sont acceptées. Les intéressés doivent envoyer leur prestation à laabcourrier@yahoo.fr. Un jury composé de bédéistes, de gamers, d'artistes et de passionnés de BD évaluera les candidats. Les critères de sélection sont : La qualité du costume, l'implication, la gestuelle et des configurations du candidat, l'originalité de la mise en scène. Le jury tiendra compte également des valeurs positives exprimées par le costume et le personnage : la générosité, l'amitié, la solidarité, l'esprit d'échange, le vivre ensemble. Le candidat(e) ne doit pas présenter un costume déjà utilisé dans un précédent concours Cosplay Z-LINK ou FIBDA. Il sera éliminé d'office. Des prix seront décernés dans les catégories suivantes : le Prix de la culture algérienne de cosplay : (costume de personnages algériens issus de BD, contes, littérature, théâtre...), Prix du meilleur Cosplay solo : ONDA, Prix du meilleur cosplay de groupe (duo), Prix du meilleur costume et le Prix du meilleur Cosplay d'humour Les 10 premiers vainqueurs figureront dans le palmarès 2021 du Festival. Les 5 premiers prix sont rémunérés. Les résultats seront annoncés sur le site web et la page Facebook du FIBDA ainsi que sur le compte Face book laabstore z-link. **M. D.**



PALAIS DE LA CULTURE

Exposition en hommage à l'artiste plasticien Salah Hioun



Exposition en hommage à l'artiste plasticien Salah Hioun au Palais de la culture Le Palais de la culture Moufidi-Zakaria abrite depuis dimanche une exposition dédiée à l'artiste plasticien Salah Hioun, à l'occasion du 3e anniversaire de sa disparition (17 novembre 2018).

L'exposition qui regroupe à la Galerie Baya une centaine d'œuvres de Salah Hioun, ainsi que des portraits du défunt réalisés par ses amis artistes, a été inaugurée par la ministre de la Culture et des Arts, Wafaa Chaalal. A cette occasion, Mme Chaalal a précisé que les œuvres

exposées reflètent la valeur de cet artiste qui a fait honneur à l'Algérie par ses créations. Cette exposition se veut un hommage au défunt qui a enrichi par ses œuvres le monde des arts plastiques, a-t-elle ajouté. Plusieurs artistes plasticiens amis du défunt ont assisté au vernissage de cette exposition qui se poursuivra jusqu'au 11 décembre. Salah Hioun a entamé son parcours artistique au milieu des années 1960 en participant, pour la première fois, à une exposition collective en 1965 au sein de l'Union nationale des arts plastiques. Il a suivi une formation aca-

démique à l'Ecole des Beaux-Arts d'Alger, mais aussi en France, ce qui lui a ouvert des horizons et lui a permis de découvrir les différents courants et écoles artistiques dans le monde. Salah Hioun s'est véritablement distingué en tant qu'artiste vers la fin des années 1960, après sa première exposition individuelle qui a eu lieu en 1969. En 1983, il obtient le premier prix du concours "Grand prix d'Algérie des arts plastiques". Il a réalisé des fresques historiques pour le Musée de l'Armée et a également exposé ses œuvres dans plusieurs galeries.

ORAN

Décès du dramaturge et journaliste Abdelkader Arrouche

Le dramaturge et journaliste Abdelkader Arrouche s'est éteint, lundi à Oran à l'âge de 78 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris de ses proches. Le défunt a été l'auteur de plusieurs textes mis en scène par de nombreux hommes de théâtre dont Medjahri Habib. Ces pièces ont été présentées sur les planches de divers espaces culturels à Mostaganem, Béchar, Sidi Bel-Abbès et Oran. Parmi ces œuvres figurent "Numidia" qui a remporté le premier prix de la première édition du Festival National de Théâtre Amateur de Mostaganem en 1967, "Zariba El-Madina" (1993) et "El Ouarth Mathoum" produite par le "Théâtre Raouafed" de Béchar en 2018. Le défunt a pris part à de

nombreux festivals nationaux et à celui de Sousse (Tunisie). Il est également l'auteur d'une pièce de théâtre "El Kenna oua El Ajouz" diffusée sur les ondes de la radio d'Oran. Abdelkader Arrouche, qui a occupé plusieurs postes administratifs, était également poète pour avoir composé de nombreux textes traitant de personnages historiques, dont le fondateur de l'Etat algérien moderne, l'Emir Abdelkader, des villes d'Algérie et de la femme. En plus de sa grande passion pour l'écriture dramatique et la poésie, le défunt était membre de la rédaction de plusieurs quotidiens paraissant à Oran. La dépouille mortelle a été inhumée, lundi, au cimetière d'Aïn El Beida d'Oran.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE BAJAIA
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE PROXIMITE DE TAZMALT
N° 1916 / D.I.R. / 2021/

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction de l'Etablissement Public de Santé de Proximité de Tazmalt Wilaya de Béjaïa lance l'ouverture des concours de recrutement dans les grades suivants :

Grade	Mode de recrutement Généraliste de Santé Publique	Conditions d'accès	Spécialité	Nombre de postes ouverts	Structure d'affectation	Autres conditions
Médecin Généraliste de Santé Publique	Concours sur titre	Titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine ou d'un titre reconnu équivalent	Médecin Généraliste de Santé Publique	06	Etablissement Public de Santé de Proximité de Tazmalt	
Chirurgien Dentiste Généraliste de Santé Publique		Titulaires d'un diplôme de Chirurgien Dentiste ou d'un titre reconnu équivalent	Chirurgiens Dentistes Généralistes de Santé Publique	03	Etablissement Public de Santé de Proximité de Tazmalt	

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite
 - Copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale
 - Copie certifiée conforme à l'original du diplôme, qualification ou le niveau d'étude ou de formation
 - Relevé de note du cursus de formation
 - Fiche de renseignement, dûment remplie par le candidat
- Après leur admission définitive au concours, les candidats doivent compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :
- Copie certifiée conforme à l'original de l'attestation de justification de la position vis-à-vis des obligations du service national
 - Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat, dans la spécialité Celle-ci doivent être dûment visés par l'organe de sécurité, pour l'expérience acquise dans le secteur privé;
 - Une attestation justifiant la période de travail effectué par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou social des jeunes diplômés et précisent l'emploi occupé, le cas échéant ;
 - Tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieur ou niveau du diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant ;
 - Tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant ;
 - Fiche familiale pour les candidats mariés.
 - Certificats médicaux (Médecine Général et phtisiologie).
 - Extrait de l'acte de naissance (N°13).
 - Deux (02) Photos d'identité.
 - Certificat de résidence.

Délais des inscriptions et dépôt des dossiers :

- 15 jours ouvrables après la publication du présent avis de recrutement
- Les dossiers de candidatures doivent être adressés au déposés à la Sous-Direction des Ressources Humaines de l'Etablissement Public de Santé de Proximité de Tazmalt Wilaya de Béjaïa.

Observation :

- Tout dossier incomplet ou arrivé hors délais d'inscription ne sera pas pris en considération

L'EXPRESS DU 24/11/2021

ANEP : N° 2116020567

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DAIRA DE CHELLAL
COMMUNE MAARIF
NIF APC 098428295037316

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 03 /2021

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale De Maarif, lance un avis d'appel d'offre ouvert N° 03/2021 relatif au transport scolaire pour l'année 2022:

- Parté:N°1 : dehadhia (aéroport) - vra dj-thameur
- Parté:N°2 : ouled maatoug 1 - ouled sdira - vra dj-thameur
- Parté:N°3 : ouled maatoug 2 - ouled gana - vra dj-thameur
- Parté:N°4 : ouled bouaban 1 - baniou - vra dj-thameur
- Parté:N°5 : douar maarif - baniou - vra dj-thameur
- Parté:N°6 : lamdjadet - el adla - baniou
- Parté:N°7 : ouled bouaban 2 - baniou - vra dj-thameur
- Parté:N°8 : baala - dehadhia - vra dj-thameur

Les transporteurs qualifiés dans le domaine pouvant retirer les cahiers des charges au niveau du siège de l'APC(Bureau des Marchés) contre un versement de 2.000.00 DA au trésorier intercommunal Chellal .

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires en cour de validité suivantes :

01/ Dossier de Candidature :

- Une déclaration de Candidature remplie, signée et datée (Selon le formulaire ci-joint).
- Déclaration de probité remplie, signée et datée (Selon le formulaire ci-joint).
- Déclaration de sous traitance remplie, signée et datée (Selon le formulaire ci-joint).
- Une copie de registre de commerce (code :102-604)
- des copie des cartes grises avec les assurances valides + PV de contrôle technique
- Une copie du Statut de la Société.
- Une copie des Certificats : CNAS - CASNOS - (copie conforme à l'original) .
- Un extrait des rôles apuré ou avec échéanciers de paiement de moins de trois mois
- Une copie de Numéro de l'identité fiscale (NIF), (copie conforme à l'original) .
- Une copie de Certificat attestant le dépôt réglementaire des compte sociaux concernant les personnes morales de la dernière année .
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes a engager l'entreprise .

02 / Offres Technique :

- Déclaration a souscrire remplie, signée et datée (Selon le formulaire ci-joint).
- Le cahier des charges portant a la dernière page la mention manuscrite "lue et accepte" .

03 / Offres Financière :

- Lettre de soumission remplie, signée et datées (Selon le formulaire ci-joint).
 - Bordereau des prix Unitaires remplie, signée
 - Le détail quantitatif et estimatif rempli, signé
- La date de la préparation des offres est fixée à (08) huit jours à compter de la première parution de l'annonce dans l'un des quotidiens nationaux et / ou dans le (BOMOP)
- Le dépôt des offres doit se faire le dernier jour à partir de neuf (09:00) heures du matin jusqu' a (12:00) heures .
 - Les offres doivent être adressées sous des enveloppes comporter - un dossier de candidature - Une offre technique et une offre financière qui sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées et sont misent dans une autre enveloppe cachetée et anonyme : comportant la mention;

" ne pas ouvrir que par la commission d ouverture des plis et d'évaluation des offres"

Avis D'appel D'offre Ouvert N° 03 /2021
transport scolaire pour l'année 2022

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de (90) jours en plus relative à la préparation des offres évaluée à compter de la date limite de dépôt des offres.

-L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu en séance publique le même jour de dépôt des offres 14H00 au siège de la commune .

Les soumissionnaires ou leurs représentants peuvent y assister s' ils le souhaitent, et si le jour de dépôt des offres et d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou de repos, la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

L'EXPRESS DU 24/11/2021

ANEP : N° 2116020685

L'EXPRESSDZ

L'Express Société de Médias/d'Actualités

Pour toutes vos annonces
publicitaires, anniversaires,
félicitations...

Contactez le service pub au
numéro de **téléphone/ fax :**
023.70.99.92

Ou adressez-vous au Service
pub : sis à la maison de la
presse **Abdelkader Safir, 02**
Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

E-mail : redaction.mehdaoui1969@gmail.com

Suivez nous sur :
www.lexpressquotidien.dz
Ou sur notre page Facebook :
l'EXPRESSDZ

**L'express, le quotidien de tous les Algériens
dont l'information est sacrée
et le commentaire est libre**



L'EXPRESSDZ

À VENDRE

Appartement de type F3.

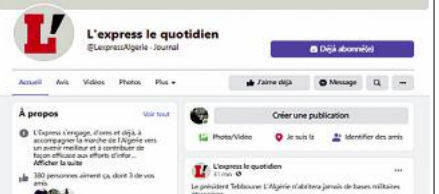
Lieu cité Eplf en face université Bab
Ezzouar Alger
Situé à côté station tramway et à 100
mètres de la future station métro.
Situé à peine 10 minutes de l'aéro-
port international d'Alger et 5
minutes du centre commercial Suisse
Appartement situé au 1er étage et
complètement refait
Climatisation, téléphone et internet
disponible. Appartement situé dans
une cité fermée qui dispose d'espace
de jeux pour les enfants Acte notarié
et livret foncier disponibles

Tel: 0770829271

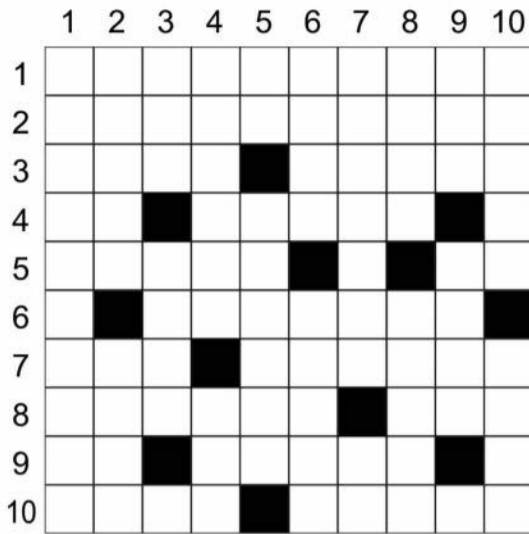
L'EXPRESSDZ

Suivez nous sur :
www.lexpressquotidien.dz
Ou sur notre page
Facebook :

L'EXPRESS



Mots Croisés



Horizontalement

- 1- Coucher du soleil. 2- Inaugurations.
- 3- Eroder - Hasards. 4- Note - Vocabulaire.
- 5- Prendre le sein - Démonstratif.
- 6- Porter avec violence. 7- Rebelle sur le front - Capitale de l'Arménie. 8- Décès - Déesse marine. 9- Au milieu de la nuit - Point de côté. 10- Indique la sortie - Monsieur péjoratif.

Verticalement

- 1- Elle porte la mini-jupe. 2- Maligne - Coût.
- 3- Première femme - Enveloppe.
- 4- Disparitions - Récipient. 5- Cité antique - Petit anneau de cordage. 6- Vedette - Anneaux de cordage. 7- Atteint son point le plus élevé - Fait rêver. 8- Déchet - Echappe. 9- Personnage biblique - Courage. 10- Tentative - Sombre.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Curatif
Kuratif
Curratif
Curattif

Dédommagement
Dédommagement
Dedommagement
Dèdommagement

Guamelle
Gammelle
Gamèlle
Gamelle

Télépathie
Télépathie
Telepathie
Télépatie

Les mots fléchés

CHAMBAR- DEMENT GRILLERA	MOI PERCER	CHANT DE KHALED COUPE AU PLUS PRÈS	MONNAIE D'ESPAGNE	CHANT DU COQ	ÊTRE DIGNE D'ÉLOGE BISTROT ANGLAIS	RÉCÉPISSÉ
			VIDER L'EAU D'UN BATEAU PETITE FEMME			
CITADINS QUALITÉS				PRÊTRE PRÉNOM OCCIDENTAL		
			GYM TONIQUE VOISIN DE L'HUILE			
TROMPÉ EN COMPA- GNIE DE	ESQUIVER HURLEMENT				PLUS FAMI- LIER QUE VOUS SEXISTE	
		INCONS- CIENT EL-BAHIA				DANSE DES ANNÉES 60
INEXACT MATIÈRE D'ALLIAN- CE			DÉCALAGE PARENT PAR ALLIANCE			
	CONVIENDRA SUPÉRIEUR EN MÉRITE		VENUE AU MONDE	OLIVE CRUE INFLAMMA- TION NASALE		DESSUS DE PANIER
SÉLÉNIUM AU LABO IRRITATIONS		LES PLUS ÂGÉS SÉDUISANT			DÉTESTÉ SEIGNEURS	
PLAÇA HUMÉE		RASSEMBLÉ ARBRE DÉCORATIF			SAINTE CONSTRUIT ES	
			PATATE ÉCRASÉE ARTICLE			DÉTRUITE PAR LE FEU
TENDON DE VIANDE VOLCAN SICILIEN			FAIRE DU TORT VILLE DE FRANCE			PORTER AU POUVOIR
		ARBRE À CERISES IMPLORE				
ÎLE DE L'ATLAN- TIQUE	CARACTÉ- RISA ANCIENNE MONNAIE EUROPÉENNE			MOT DE LIAISON CONDIMENT	COLLE FORTE MARCHES	
		PETITES SURFACES PARESSEUX			SORTIE DU SOMMEIL À LUI	
DENTS NON CRUE					OUVRE LA FENÊTRE	
			ABANDON- NÉE			

BIFFE-TOUT

EN 9 LETTRES :
Ile de la Méditerranée

ACROSTICHE	CORRIDA	PÉCULE
ASIASTE	CYLINDRE	PERPÉTUER
AVENUE	DÉCADE	PHILOSOPHE
BANANIER	FARINEUX	RICHISSIME
BEAUCOUP	FINAUD	SABLIÈRE
BISCORNU	FOULARD	SIRÈNE
BONITE	GÉMELLAIRE	SOUTIRÉ
BOUILLOIRE	GRÉGAIRE	SPASME
BRICOLEUR	HABITACLE	TARATATA
CAFETIER	HACHURE	TRITON
CHOLÉRA	HYGROMÈTRE	ULTRASON
CINÉMA	JOCKEY	VANCOUVER
COCCINELLE	LICITE	VENISE
COLONIALE	MALHABILE	VERSATILE
COLORADO	MILICE	VOMITIF
COMMANDO	MUSTANG	VRILLE
CONFUCIUS	NUANCE	
CONTINUITÉ	OTAGE	

G	E	M	E	L	L	A	I	R	E	E	R	T	E	M	O	R	G	Y	H
C	V	E	R	S	A	T	I	L	E	E	L	I	B	A	H	L	A	M	B
O	B	T	S	C	R	S	L	R	B	C	A	V	M	B	H	A	U	C	R
N	A	R	A	I	O	I	P	I	I	C	Y	I	E	A	O	L	D	A	I
F	N	C	T	R	C	R	S	A	R	C	L	L	C	N	T	N	V	F	C
U	A	O	H	I	A	C	R	O	S	I	H	H	I	R	I	O	I	E	O
C	N	S	T	O	O	T	S	I	C	M	U	I	A	N	M	S	N	T	L
I	I	E	I	R	L	T	A	E	D	R	E	S	S	I	D	U	E	I	E
U	E	E	N	R	I	E	D	T	E	A	O	V	T	S	A	R	E	E	U
S	R	U	L	C	E	U	R	E	A	N	I	R	N	I	H	E	R	R	R
R	P	E	H	L	A	N	R	A	O	S	F	Y	C	I	P	M	X	C	R
E	U	E	R	N	E	I	E	D	D	G	A	E	E	O	L	U	E	O	E
V	O	A	I	I	T	N	A	E	N	R	E	B	S	K	E	L	E	M	U
U	C	F	S	U	A	R	I	A	L	D	A	O	L	N	C	U	E	M	T
O	U	I	O	I	O	G	T	C	A	U	L	L	I	I	N	O	E	A	E
C	A	S	N	L	A	S	E	C	C	I	C	R	U	E	E	G	J	N	P
N	E	I	I	O	E	U	T	E	R	H	O	A	E	V	O	A	R	G	D
A	B	C	N	M	M	D	E	P	G	F	C	A	P	T	F	E	E	O	E
V	H	A	B	I	T	A	C	L	E	C	O	L	O	N	I	A	L	E	P
C	O	N	T	I	N	U	I	T	E	B	O	U	I	L	L	O	I	R	E

SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALLEMENT
ACCELERATIONS - CAMEL - OPTA - GALOP - SCALPES - PINEDE - GIRLS - FAN - RODAI - REE - SAC - AMIE - JE - NB - SAFRAN - AVAL - RIANTS - TARIR - ZIG - TRI - BRAIT - AUSSI - URE - LESTEE - GI - ETA - KIR - MOUD - FUSIL - REPEREE - EIRE - REA - EAU - SONDE - NIL - INITIER - OGRE - ATELE - SUCREES.

VERTICALEMENT
ACCAPARE - ABREVAIT - CALINE - ARRÊTS - UNE - HERON - ENVIA - AIE - IL - LAPER - BARIL - LISTE - NEM - DOS - TEK - ROI - RESEDAS - SIRENES - TALC - ACARIATRE - DRU - AGI - FIGUE - PRE - AIOLI - ARA - SEMEE - OR - OPPRIMANTS - ORANGE - UNTEL - INTRIGUE - IRE - SASSEE - SI - IDEALES.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALLEMENT
1- RONDELETTE. 2- EPEE - OUEST. 3- VENTRIERE. 4- DETENUES. 5- REEL - ILE. 6- LOIS - TARIN. 7- EUE - MIME. 8- TER - EMINCE. 9- TSETSE. 10- ET - ASSISES.

VERTICALEMENT
1- REVOLUTION. 2- OPERATION. 3- NENNI - TE. 4- DETENUES. 5- REEL - ILE. 6- LOIS - TARIN. 7- EUE - MIME. 8- TER - EMINCE. 9- TSETSE. 10- ET - ASSISES.

4x4 Gangster - Frissonnement
Sismographe - Traîneuse

BIFFE-TOUT : NOUREIEV

ANNONCES

■ IMMOBILIER VENTE

● Cabinet de gestion immobilière met en location un duplex bien fini, luxueusement meublé et bien situé avec une belle vue dégagée, étage 5 et 6ème. en toutes commodités ;eau, électricité, gaz, chauffage central. sis au centre ville, tizi ouzou.

prix : 50 000 da/mois. accepte longue durée (01 année).

pour toutes autres informations complémentaires, veuillez nous contacter aux coordonnées citées ci-dessous:

Tél fixe : 026 20 92 42

Tél mob : 0560 93 33 14

● Cabinet de gestion immobilière met en vente un logement de type f3 bien fini, surface 87 m² environ situé au 2eme étage. bâtisse très bien finie, avec 02 façades et en toutes commodités, acté et accepte un crédit bancaire. sis à lot bouzar, tizi ouzou.

prix : 840 u négociable.

pour toutes autres informations complémentaires, veuillez nous contacter aux coordonnées citées ci-dessous:

Tél fixe : 026 20 92 42

Tél mob : 0560 93 33 13/14

● Cente une carcasse khraissia hai salam 200 m2 bâtie sur 168 m2 r+1 possibilité r+3 deux garages dardine façades de 12 mètres l'eau gaz vrd electricité acte décision la cadastre et passer au 2015

Le prix : 3 milliard négociable

Tél mob : 07 72 96 4093

● vente des terrain caracter promotionnel industriel agricole partenariat habitation résidentiel

Tél fixe : 023 94 91 40

Tél mob : 0795 78 66 93

● agence immo loue villa haouche chaouch el achour convient pour habitation,bureau,centre de remise en forme,spa ou autre.

Tél mob : 0771 38 73 65

● Vente ou partenariat terrain.caractère agricole lieu boumerdess sidi belabess bouira tlemcen tiziouzou temouchent bejaia blida.

Tél mob : 0795 78 66 93

■ IMMOBILIER LOCATION

● Particulier à particulier loue studio toutes commodites , libre de suite, meublé climatisé, interphone , à boumerdes au 1er niveau de villa proche de liap et inh. constitué d'1 pièce avec chambre a coucher, 1 cuisine avec réfrigérateur et cuisiniere, 1 salle de bain, 1 hall avec 1 table et 4 chaises et 1 balcon. convient à un couple marié sans enfants. 30000 da par mois (3 mois d'avance) curieux, intermédiaires, célibataires : s'abstenir.

Tél mob : 0552 02 32 36

● Agence immo loue un appartement f3 residence les pins ouled fayet bien situé avec toutes commodites / cuisine équipée/ chauffage central / climatisation / parking sous sol / espace vert / ...etc / prix : 100 000 da



Tél mob : 0662 86 06 96

● Studio + salle de bain + petite courre à 1 700 000 centimes par mois et 20 400 000 centimes par an.

Tél mob : 0553 45 17 65

● Agence immo loue baba hassen très bien situé,sur le boulevard 03 niveaux,composé de trois f4,libre de suite.

Tél mob : 0771 38 73 65

● Agence immo loue un appartement f3 a cheraga en plein centre ville bien situé convient habitation où bureaux.

Tél mob : 0662 86 06 96

● Agence immo loue niveau villa f4 boudjemaa tamime, draria,libre de suite.

Tél mob : 0771 38 73 65

■ OFFRES D'EMPLOI

● Nous cherchons une fille qui sera chargée de la facturation et du suivi de la comptabilité avec nos sociétés informaticien / informaticienne description missions :

- monter, installer et mettre en service les nouveaux matériels informatiques
- former les utilisateurs
- intervenir en assistance et réparation
- ordonnancer le déroulement des travaux
- réaliser les archivages et les sauvegardes des données
- suivre et mettre à jour l'information technique, économique et réglementaire
- diagnostiquer les défaillances et proposer des solutions d'amélioration
- suivre l'état des stocks.

Tél mob : 06 57 84 93

● Nous sommes une société 100% tunisienne et maintenant ouverte en algérie.

si vous êtes intéressé pour faire un complément de salaire avec une possibilité de dépasser 60 000 dz par mois. pour les étudiants est aussi possible de faire un salaire.

Tél mob : 0553 21 83 26

● Nous sommes un laboratoire d'analyse spécialiser dans les décapages de billet de banque tel que euro dollar dinar etc..... quelque soit ça couleur (noir - vert etc..)

Tél mob : 0554 26 01 89

■ INFORMATIQUE

● Bienvenue au service officiel labo du monde, nous mettons à la disposition de nos matériel et produit, un service rapide et efficace dans le nettoyage de billets de banque masquer et crypter dans les couleurs suivantes: noir,vert et rouge notre principale est de faire tout notre possibilité que nos clients soin satisfaite de se d'argent crypte et de relever ceux parmi les clients qui sont:découragés et nous mettons à leur disposition les solutions ci-dessous: machine. produits efficaces et rapide et manuellement.nos principaux clients sont les banques et organisations humanitaires, les clients ayant des fortunes cryptées sont également les bienvenus.

Tél mob : 0650 79 83 25

● Vends des compteuses de billets ayant une fiabilité incomparable et un rapport qualité/prix très avantageux, homologuées par la poste d'algérie elles détectent les faux billets par u.v et m.g **Prix : premier modèle (la blanche) 16000 da h.t , deuxième modèle (la noire) 25000 da h.t, 3ème modèle (la grise) 30000 da h.t** - Garantie 12 mois, - possibilité de vente avec facture, - vente en gros et en détail. - Livraison sur tout le territoire national avec paiement à la réception

Tél mob : 0770 91 23 53

● Spéciale promotion au laboratoire france dubois. Laboratoire france dubois exerce ses fonctions dans le cadre de décapage des billets de banque masqué de multiple couleur noir, vert, rouge, jaune et de devise internationale et nationale euro, dollar, dinar algérien, dirham.

■ AUTO - MOTO

● Toyota 4x4 très propre et très solide **Marque: Toyota**
Modèle: Rav 4
Année : 2013
Kilométrage : 207000
Carburant : Diesel
Puissance : 13 chevaux
Tél mob : 0559 78 62 46

● Vends fiesta titanium en très bon état, année 2012, la tole et le moteur en parfait état de marche. **Marque : Ford**
Modèle : Fiesta
Année : 2012
Kilométrage : 250 000
Carburant : Essence
Tél mob : 0776 53 29 11

● Venez nous rencontrer et découvrir nos aubaines chez le concessionnaire rivière-du-loup honda. voyez ce superbe véhicule honda civic 2018 usagé près de rivière-du-loup. inspecté et certifié par nos techniciens d'expérience, ce véhicule noir indique 33036 km au compteur. Il s'agit d'un véhicule de type n/d, avec 4 portes, une transmission automatique et une traction avant (fwd). **Marque : Honda**
Modèle : Cr_v
Année : 2018
Kilométrage : 33036
Carburant : Essence
Puissance : 11-13 chevaux
Tél mob : 0552 12 50 67

● Belle voiture zoty nomad **Marque : Volvo**
Modèle : Xc60
Année : 2007
Kilométrage : 270000
Carburant : Essence
Tél mob : 0778 60 09 41

● Vends Kia Picanto Brazilia **Marque : Kia**
Modèle : Picanto
Année : 2014
Kilométrage : 171000
Carburant : Essence
Puissance : 05-07 chevaux
Tél mob : 0778 49 94 64

● Belle moto peugeot fox manque couvercle de carter **Marque : Peugeot**
Tél mob : 0778 88 64 08

● Cityline toute option sauf toit et ciire boite automatique **Marque : Kia**
Modèle : Sportage
Année : 2019
Kilométrage : 44500
Carburant : Diesel

À VENDRE

APPARTEMENT de type F3.

Lieu cité Eplf en face université Bab Ezzouar Alger
Situé à côté station tramway et à 100 mètres de la future station métro.
Situé à peine 10 minutes de l'aéroport international d'Alger et 5 minutes du centre commercial Suisse Appartement situé au 1er étage et complètement refait
Climatisation, téléphone et internet disponible
Appartement situé dans une cité fermée qui dispose d'espace de jeux pour les enfants Acte notarié et livret foncier disponibles

Tel: 0770829271

<p>Quotidien L'express Edité par la SARL ADRA COM Adresse : Maison de la presse Abdelkader safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger Tel/FAX Administration et publicité: 023.70.99.92</p>	<p>Directeur de la publication ZAHIR MEHDAOUI zahir.mehdaoui1969@gmail.com Email: redaction@express-dz.com / Site Web: www.lexpressquotidien.dz TEL: 023.70.99.92</p>	<p>Directeur de l'administration et des finances Nourine Brahmi Tel/FAX: 023.70.99.92 Impression SIA Alger Bab Ezzouar</p>
<p>Publicité Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Édition et de la Publicité (ANEP) Alger : 1, avenue Pasteur Tel : (021) 71.16.64 - (021)73.71.28 Fax : (021) 73.95.59 - (021)73.99.19 Mail : agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz</p>		

CORONAVIRUS : 172 NOUVEAUX CAS, 4 DÉCÈS

Cent soixante-douze (159) nouveaux cas confirmés de coronavirus et 4 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier, le ministre de la Santé.



Alger 23°

Constantine 21°

Oran 22°

Ouargla 29°

16

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
05:41	12:31	15:25	17:46	19:11

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 // N°185 // PRIX 20 DA

TRIPOLI

Sonatrach participe au Sommet libyen sur l'énergie et l'économie

Sonatrach participe au Sommet libyen sur l'énergie et l'économie qui se tient à Tripoli les 22 et 23 novembre, a indiqué hier un communiqué du groupe.



Sonatrach participe à ce sommet avec une délégation composée de cadres supérieurs du groupe et des PDG de ses filiales spécialisées dans les services pétroliers. Ce sommet est l'occasion d'examiner les moyens de coopération avec la partie libyenne à travers la participation des filiales de Sonatrach aux opérations de mise à niveau et de maintenance des installations pétrolières et gazières et la reprise très prochaine par

le groupe de ses activités d'exploration et de production, a précisé la même source. Plusieurs compagnies mondiales spécialisées dans le domaine pétrolier, gazier et énergétique prennent part à cet événement économique majeur qui vise à présenter le plan d'investissement du gouvernement libyen dans les secteurs du pétrole et du gaz pour augmenter les capacités de production et les programmes de forma-

tion et de mise à niveau des cadres libyens. Les projets d'investissement dans les énergies renouvelables et de développement du réseau public d'électricité seront également présentés à cette occasion. A noter que Sonatrach est présente en Libye en vertu de contrats de partenariat avec la Compagnie pétrolière nationale libyenne dans le domaine de l'exploration et de la production.

BMS Des pluies affecteront plusieurs wilayas du Centre et de l'Ouest

Des pluies, parfois sous forme d'averses orageuses, affectent depuis hier soir plusieurs wilayas du pays, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par Météo Algérie.

De niveau de vigilance « Jaune », le BMS concerne les wilayas d'Alger, Tipaza, Tizi-Ouzou, Chlef, Ain Defla, Medea, Blida, Bou-



merdes, Bouira, Sidi Belabbes, Tissemsilt, Tiaret, Mostaganem, Relizane, Ain Témouchent, Tlemcen, Saïda, Oran et Mascara.

SON ACTIVITÉ S'ÉTEND SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL, DU MAGHREB JUSQU'EN EUROPE

UN RÉSEAU DE PASSEURS TRANSNATIONAL DÉMANTELÉ À BORDJ BOU ARRERIDJ

I.Med

Les services de la Gendarmerie nationale ont démantelé un réseau organisé international spécialisé dans le trafic de migrants dans le cadre de groupes transfrontaliers organisés. Cette opération qualitative a été menée par des membres du groupe régional de la Gendarmerie nationale à Bordj Bou Arreridj, en utilisant les techniques modernes d'enquête. Selon la Gendarmerie nationale, l'activité du réseau criminel s'étend sur tout le territoire national, passant par les pays du Maghreb jusqu'en Europe. Les éléments du réseau criminel ont été actifs en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux et les interactions que ceux-ci permettaient. Les investigations ont également permis d'identifier 27 individus du réseau, dont 7 opérant en dehors du territoire national. Par ailleurs, 14 personnes ont été arrêtées et placées en détention provisoire après avoir été déférées aux autorités

judiciaires compétentes. Avec l'émission de 13 mandats d'arrêt, dont 7 internationaux, contre le reste du réseau.

FINANCE ISLAMIQUE: OUVERTURE D'AGENCES D'ASSURANCE « TAKAFUL » AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Z.Sofiane L.

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a annoncé hier, à Alger l'ouverture avant la fin de l'année 2021 d'agences d'assurance Takaful dans le cadre de la finance islamique. Répondant aux préoccupations des membres du Conseil de la nation sur la loi de finances 2022, lors d'une séance plénière, Benabderrahmane a indiqué que "des agences d'assurance Takaful, qui entrent dans le cadre de la finance islamique, seront ouvertes avant la fin de l'année", précisant que cette mesure permettra de parachever le processus global d'introduction de la finance islamique dans son volet assurance-Takaful en vue d'absorber les fonds du marché parallèle. Le Premier ministre a appelé les citoyens à tirer parti de ces mesures (visant à absorber les fonds du marché parallèle) pour régulariser leur situation.

ACCIDENTS DE LA ROUTE LOURD BILAN POUR CETTE SEMAINE !

Trente-neuf (39) personnes sont décédées et 937 autres ont été blessées dans 799 accidents de la route durant la semaine du 14 au 20 novembre courant à travers le territoire national, a indiqué hier la protection civile dans un communiqué.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Tébessa avec 04 personnes décédées sur les lieux de l'accident et 07 autres blessées prises en charge par les secours de la Protec-

tion civile, puis évacuées vers les structures hospitalières suite à 15 accidents de la route, précise le communiqué. Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus Covid19, les unités de la Protection civile ont effectué durant la même période, 65 opérations de sensibilisation à travers 58 wilayas portant sur la pandémie, rappelant aux citoyens la nécessité du respect de confinement, le port de bavettes, ainsi que les règles de la distanciation sociale.

Les mêmes unités ont effectué 99 opérations de désinfection générale à travers 58 wilayas, touchant l'ensemble

des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

En outre, les secours ont effectué 719 interventions pour procéder à l'extinction de 448 incendies urbains, industriels et autres, les plus importants enregistrés au niveau de la wilaya d'Alger avec 69 interventions pour l'extinction de 45 incendies.

Aussi, pour les opérations diverses, 5948 interventions ont été effectuées durant la même période pour l'exécution de 5203 opérations d'assistance aux personnes, ainsi que le sauvetage de 372 personnes en danger.

